

MISSION AU SOUDAN ET SOMMET DE LUANDA
Alger au cœur des défis africains

La présidence algérienne du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le mois d'août marque une étape importante dans l'engagement diplomatique d'Alger en faveur de la stabilité du continent.

DRAME ROUTIER DE BOUMERDÈS
**Drogue, vitesse
excessive et surcharge :
LE TRIO MORTEL**

Les premiers éléments de l'enquête accablent le conducteur du bus qui serait sous l'emprise de psychotropes au moment du drame.

- Cinq morts et douze blessés en une journée : **L'hécatombe continue**
- Couverture médiatique de l'accident : **Le rappel à l'ordre des autorités**



APN
**Les nouveaux
députés mis
au repos**



Recrutement
des enseignants
**Les résultats
annoncés
ce matin**

L'Opep augmente
sa production

**L'Algérie franchit
le million de
barils par jour**



LIGUE 1



Le calendrier
dévoilé
aujourd'hui

L'Algérie prend les commandes du CPS

RÉALISME ET EFFICACITÉ

L'Algérie réaffirme sa volonté de renforcer l'approche préventive dans la gestion des crises et des conflits en Afrique.

L'Algérie a entamé, samedi, son mandat à la présidence tournante du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA). Cette responsabilité traduit «l'engagement de l'Algérie à soutenir la paix et la sécurité sur le continent» et consacre les principes qui guident sa politique étrangère, a affirmé Mohamed Khaled, président du CPS, ambassadeur d'Algérie auprès de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et représentant permanent auprès de l'Union africaine. Dans une déclaration à l'APS, le diplomate a souligné l'importance de cette présidence, qui intervient au mois d'août, en rappelant qu'il s'agit de la deuxième présidence tournante assumée par l'Algérie depuis son élection, en 2025, comme membre du CPS pour la sixième fois depuis la création de cet organe en 2003. Selon Mohamed Khaled, cette nouvelle responsabilité «reflète la confiance dont jouit l'Algérie au sein de l'Union africaine» et confirme son engagement constant en faveur de la paix et de la stabilité du continent, conformément au principe des «solutions africaines aux problèmes africains».

UNE FEUILLE DE ROUTE AXÉE SUR L'ACTION

Afin de traduire cet engagement en actions concrètes, l'Algérie a élaboré, durant sa présidence du Conseil, un programme de travail «équilibré, ambitieux et intégré», répondant aux principales priorités du continent, notamment la consolidation de la paix et le renforce-



ment de la sécurité dans les pays africains. Ce programme s'appuie sur une approche pragmatique fondée sur le réalisme et l'efficacité, avec pour objectif de favoriser des résultats concrets et durables. Il vise également à renforcer la capacité du CPS à faire face aux multiples défis sécuritaires auxquels l'Afrique est confrontée.

Le premier consiste à dresser une évaluation globale de la situation de la paix et de la sécurité en Afrique afin d'identifier les principaux défis et de dégager des solutions adaptées et opérationnelles. Le deuxième porte sur le suivi rapproché de l'évolution des crises et des conflits, à travers les échanges au sein du CPS mais également par des actions de terrain. La mission effectuée au Soudan illustre cette

démarche, avec pour objectif d'évaluer la situation humanitaire et sécuritaire et d'appuyer les efforts visant à parvenir à un règlement pacifique de la crise. Le troisième axe concerne le renforcement de la coordination entre le CPS et les différents organes de l'Union africaine, dans le but d'harmoniser les efforts et d'accroître l'efficacité de l'action africaine commune dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la gouvernance et des droits de l'homme.

DANS LA CONTINUITÉ DES PRIORITÉS AFRICAINES

Mohamed Khaled a également souligné que ce programme s'inscrit dans une dynamique de continuité et de cohérence avec les orientations précédentes du

Conseil. Il permettra notamment d'évaluer les actions engagées lors de la précédente présidence, en août 2025, et de mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs fixés. Cette démarche ouvre également la voie à de nouvelles initiatives destinées à améliorer les performances du CPS et à renforcer ses mécanismes d'intervention.

L'AFRIQUE, UN CONTINENT D'AVENIR

Le diplomate a insisté sur la conviction qui guide cette démarche : celle d'une Afrique porteuse d'un avenir prometteur, dont la sécurité, la stabilité et le développement constituent une responsabilité collective. La réalisation de ces objectifs exige, selon lui, la mobilisation de tous les peuples africains dans un esprit de solidarité, d'unité et d'intégration, afin de répondre aux aspirations légitimes du continent à la paix et à la prospérité. En conclusion, Mohamed Khaled a exprimé sa confiance dans la capacité des pays africains à relever les défis actuels, aussi complexes soient-ils, grâce à la solidarité, à l'action collective et au renforcement des partenariats africains. Une dynamique qui doit permettre au continent de répondre aux attentes de ses peuples en matière de sécurité, de stabilité, de développement et de prospérité, et de contribuer à bâtir «l'Afrique que nous voulons».

S. Smati

MISSION AU SOUDAN ET SOMMET DE LUANDA

Alger au cœur des défis africains

La présidence algérienne du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le mois d'août marque une étape importante dans l'engagement diplomatique d'Alger en faveur de la stabilité du continent. Avec neuf sessions thématiques, une mission de terrain au Soudan et un sommet extraordinaire de l'Union africaine, prévu à Luanda, l'Algérie se retrouve au cœur des principaux dossiers liés à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique.

Le programme de cette présidence met en avant plusieurs priorités stratégiques : la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, la stabilisation du Sahel, le règlement des crises au Soudan et au Soudan du Sud, la protection de l'éducation dans les zones affectées par les conflits, ainsi que la sécurisation des corridors commerciaux et des infrastructures régionales.

Cette séquence diplomatique intervient dans un contexte continental marqué par l'interconnexion croissante entre les enjeux sécuritaires et économiques. Les conflits armés et l'instabilité politique ne constituent plus uniquement des défis militaires ou humanitaires. Ils affectent directement la croissance, les échanges commerciaux, l'attractivité des investissements et la capacité des États à poursuivre leurs programmes de développement.

Entrée en fonction au début du mois d'août 2026, la présidence tournante de l'Algérie au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine prévoit 9 réunions au niveau des ambassadeurs,



sous la conduite de l'ambassadeur Mohamed Khaled, représentant permanent de l'Algérie auprès de l'organisation panafricaine.

Cette présidence traduit la volonté d'Alger de contribuer davantage à l'élaboration de réponses africaines communes face aux crises qui touchent le continent. Elle s'inscrit dans une approche diplomatique reposant sur la médiation, le renforcement des mécanismes africains de prévention des conflits et le principe de «solutions africaines aux problèmes africains».

Les travaux du Conseil auront également une dimension économique majeure. Les zones concernées par les crises actuelles correspondent souvent à des espaces stratégiques pour l'intégration régionale, les échanges transfrontaliers, les infrastructures énergétiques et les investissements.

L'instabilité prolongée dans plusieurs régions africaines entraîne une hausse des coûts de transport et d'assurance, perturbe les chaînes logistiques et limite la capacité des économies nationales à mobiliser les ressources nécessaires au financement des infrastructures, de l'éducation et des services sociaux.

SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT : DEUX PRIORITÉS INDISSOCIABLES

La présidence algérienne intervient dans une période où Alger cherche à renforcer ses partenariats économiques avec les autres pays africains. Les projets liés à la route transsaharienne, aux réseaux énergétiques, aux télécommunications, aux services financiers et aux échanges commerciaux constituent des instruments essentiels de cette stratégie d'intégration continentale. Dans ce cadre, la stabilité du Sahel, du Soudan, de la Libye et du

Soudan du Sud revêt une importance particulière. La sécurisation de ces espaces conditionne non seulement la lutte contre les groupes armés, mais également la création d'un environnement favorable au commerce, à l'investissement et au développement durable. L'approche défendue par Alger repose ainsi sur une vision intégrée de la sécurité, considérant que la lutte contre le terrorisme doit être accompagnée par le renforcement des institutions publiques, le développement local, la création d'opportunités économiques et l'amélioration des conditions sociales.

L'ÉDUCATION DANS LES ZONES DE CONFLIT

Le programme débutera par une session consacrée à la protection de l'éducation dans les zones de conflit. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des efforts engagés par l'Union africaine pour faire de la préservation des systèmes éducatifs un élément central des politiques de prévention des crises. La destruction des infrastructures scolaires et l'interruption de la scolarisation représentent un coût humain et économique considérable. Elles contribuent à l'affaiblissement du capital humain, à l'augmentation du chômage des jeunes et à la fragilisation des perspectives de reconstruction dans les pays touchés. La protection de l'éducation apparaît ainsi comme un facteur essentiel de résilience, permettant aux sociétés affectées par les conflits de préserver leurs capacités de développement à long terme.

APN Les nouveaux députés mis au repos

Avec la mise en place du bureau, des groupes parlementaires et des commissions permanentes, les rapports de force issus des dernières élections se dessinent, marqués par la prépondérance des partis de la majorité et une recomposition limitée de l'espace parlementaire.

À peine installés, les nouveaux députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont déjà entamé leur première pause parlementaire, avant la reprise de la session ordinaire prévue en septembre. Après une campagne électorale intense, les élus bénéficient ainsi d'une période de repos avant une rentrée qui s'annonce particulièrement chargée, marquée notamment par l'examen de plusieurs projets de loi importants, dont ceux relatifs aux collectivités locales et aux associations. Cette pause intervient après l'adoption de la liste des 9 vice-présidents, la constitution des groupes parlementaires et l'installation des commissions permanentes. La première séance de la nouvelle législature, tenue jeudi dernier au siège de l'institution, a permis de dévoiler les premiers contours du nouvel équilibre politique au sein de la chambre basse du Parlement. Forts de leur avance numérique issue des élections législatives du 2 juillet, les partis de la majorité ont rapidement investi les principales structures de l'Assemblée, tandis que les formations d'opposition ont affiché leur volonté de maintenir leur présence dans le débat politique. Cette nouvelle configuration intervient quelques jours après l'élection de Khalida Boufedache, députée du Front de libération nationale (FLN), à la présidence de l'APN. Une accession historique, puisqu'elle devient la première femme à diriger la Chambre basse du Parlement algérien.



SEPT GROUPES PARLEMENTAIRES

La nouvelle APN s'organise désormais autour de sept groupes parlementaires, dominés par les formations arrivées en tête lors des dernières élections ainsi que par les représentants indépendants. Cette organisation traduit une réduction du nombre de groupes parlementaires par rapport aux précédentes législatures. Cette évolution découle de l'application du nouveau règlement intérieur de l'APN, qui fixe désormais à 17 le nombre minimum de députés nécessaires pour constituer un groupe. Cette nouvelle règle a empêché plusieurs formations politiques, dont le Front des forces socialistes (FFS), le Parti des tra-

vailleurs et le Front de la justice et du développement, de disposer de leurs propres groupes parlementaires.

UNE MAJORITÉ LARGEMENT DOMINANTE

La composition du nouveau bureau de l'Assemblée reflète largement le rapport de forces issu des urnes. Sur les neuf postes de vice-présidents, six reviennent au FLN, au RND et au Front El Moustakbal. Le MSP obtient un poste, tandis que les deux autres sièges sont attribués au Mouvement El Bina El Watani et aux indépendants. La répartition des douze commissions permanentes confirme également la prédominance des partis de la majorité. Le FLN

obtient trois présidences de commissions importantes, notamment celles des affaires étrangères, de la santé et des finances. Le RND décroche également trois présidences, parmi lesquelles celles des commissions des affaires juridiques et administratives, des libertés et des droits de l'homme, ainsi que de l'agriculture, de la pêche et des ressources en eau. De son côté, le Front El Moustakbal, désormais troisième force parlementaire, prend la direction de deux commissions liées à des secteurs stratégiques, notamment l'économie et les transports. Les autres commissions reviennent au Mouvement El Bina El Watani, au Mouvement des nationalistes libres et au Parti Sawt Echaab.

ALLIANCE POUR UN NOUVEAU GROUPE PARLEMENTAIRE

Dans un paysage dominé par les grandes formations politiques, cinq partis, à savoir TAJ, le Front de la Nouvelle Algérie, El Karma, le Parti du renouveau algérien et le Front de la bonne gouvernance, ont uni leurs sièges pour former un nouveau groupe parlementaire à l'APN, dépassant ainsi le seuil des 17 députés requis. Ce regroupement vise à renforcer leur poids institutionnel et à bénéficier des moyens accordés aux groupes parlementaires. Proche de la majorité, notamment après son soutien à l'élection de Khalida Boufedache à la présidence de l'APN, cette alliance ambitionne, néanmoins, de jouer un rôle accru dans les prochains équilibres politiques. Avec cette nouvelle structure, l'APN dispose désormais de l'ensemble de ses organes de fonctionnement. **Smail R.**

SAÏD SAYOUD EN ITALIE La coopération sécuritaire et migratoire au cœur de la visite

Après avoir consolidé leur partenariat énergétique, l'Algérie et l'Italie poursuivent le renforcement de leur coopération dans les domaines de la sécurité et de la gestion des flux migratoires. La visite de travail qu'effectue, depuis hier, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, à Rome, s'inscrit dans cette dynamique de concertation permanente entre les deux pays. Accompagné d'une importante délégation de haut niveau, le ministre algérien doit rencontrer son homologue italien afin d'examiner plusieurs dossiers d'intérêt commun, selon un communiqué du ministère de l'Intérieur. Si aucun détail n'a été communiqué sur l'ordre du jour, cette rencontre intervient dans un contexte marqué par une intensification des échanges entre Alger et Rome sur les questions sécuritaires, migratoires et de stabilité régionale. Ces dossiers occupaient déjà une place importante lors de la visite en Algérie, en mars dernier, de la présidente du Conseil des ministres italien, Giorgia Meloni. À cette occasion, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait mis en avant la qualité de la coordination entre les deux pays dans la lutte contre l'immigration clandestine, la traite des êtres humains, le terrorisme, la cri-



minalité transfrontalière ainsi que les différents défis sécuritaires en Méditerranée. Le chef de l'État avait également insisté sur la convergence des vues entre Alger et Rome concernant la situation au Sahel, région confrontée à une dégradation persistante de la sécurité. Évoquant les conclusions de la Conférence Afrique-Italie tenue à Addis-Abeba, il avait souligné la volonté commune des deux pays de relever les défis liés au terrorisme et à la criminalité organisée, considérés comme des menaces directes pour la stabilité de l'Afrique et du Bassin méditerranéen. De son côté, Giorgia Meloni avait salué le «rôle pivot» joué par l'Algérie dans la promotion de la paix et de la stabilité au Sahel, réaf-

firmant le soutien de l'Italie aux efforts algériens en matière de lutte contre le terrorisme. La responsable italienne s'était également félicitée des résultats de la coopération bilatérale dans la lutte contre la migration irrégulière. Elle avait rendu hommage aux efforts déployés par l'Algérie, sous la conduite du président Abdelmadjid Tebboune, pour combattre les réseaux de traite des êtres humains et endiguer les flux migratoires clandestins, qualifiant la coopération entre les deux pays dans ce domaine d'«exemplaire». Au fil des dernières années, Alger et Rome ont progressivement élargi leur partenariat au-delà du secteur énergétique. Les deux capitales multiplient les mécanismes

de concertation sur les questions de sécurité, de contrôle des frontières, de lutte contre les réseaux criminels et de stabilisation de l'espace méditerranéen et sahélien, des enjeux devenus centraux dans leurs relations bilatérales.

DÉFIS COMMUNS

Début mars dernier pour rappel, et chargé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, Saïd Sayoud, s'était rendu en Italie, accompagné du directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Ali Badaoui, et d'une importante délégation. Cette visite, entamée par Sayoud à l'invitation du ministre italien de l'Intérieur, Matteo Piantedosi, «s'inscrit dans le cadre du renforcement du partenariat algéro-italien et du développement des mécanismes de coordination et de coopération dans les domaines sécuritaire et technique d'intérêt commun», précisait alors un communiqué du ministère. Lors d'une séance de travail avec son homologue italien, les deux parties ont examiné «les moyens de renforcer la coopération entre l'Algérie et l'Italie, notamment dans les domaines liés à la sécurité et à la coordination entre les instances compétentes dans les deux pays». Les entretiens ont porté sur «plusieurs axes d'intérêt commun, dont les moyens de bénéficier de l'expé-

rience italienne en matière de lutte contre la cybercriminalité, le renforcement de la coordination pour faire face au phénomène de la migration clandestine, l'intensification de la coopération policière et l'échange d'expertises entre les organes sécuritaires des deux pays», selon le communiqué. Les entretiens ont également porté sur «les moyens de renforcer la coopération dans le domaine de la Protection civile, notamment à travers l'organisation de cycles de formation et l'échange d'expertises en matière de prévention et de lutte contre les feux de forêt, en vue de contribuer au développement des capacités d'intervention et de réponse aux différents risques». Cette nouvelle visite de Saïd Sayoud devrait ainsi permettre de consolider cette coopération, à un moment où les défis sécuritaires et migratoires demeurent parmi les principales préoccupations communes des deux rives de la Méditerranée. Elle confirme également la volonté des deux pays de maintenir un dialogue politique étroit sur les dossiers stratégiques, illustrant une relation que Giorgia Meloni résumait en mars dernier par cette formule : «Les relations entre nos deux pays n'ont jamais été aussi solides et efficaces qu'elles le sont aujourd'hui. » **S. M.**

DRAME ROUTIER DE BOUMERDÈS

Drogue, vitesse excessive et surcharge : le trio mortel

Les premiers éléments de l'enquête accablent le conducteur du bus qui serait sous l'emprise de psychotropes au moment du drame.

Le terrible accident de la route survenu le 31 juillet 2026 sur la RN24, entre Boumerdès et Zemmouri, prend une tournure particulièrement préoccupante. Les premiers résultats de l'enquête judiciaire mettent en lumière un enchaînement de manquements graves, où la consommation présumée de stupéfiants, l'excès de vitesse et la surcharge du véhicule apparaissent comme les principaux facteurs ayant conduit à l'une des catastrophes routières les plus meurtrières de ces dernières années en Algérie. Le drame, qui s'est produit au lieu-dit El Karma, a coûté la vie à 28 personnes et fait 36 blessés, plongeant des dizaines de familles dans le deuil.

UN CONDUCTEUR POSITIF AUX STUPÉFIANTS

Dans un communiqué signé par le procureur général près la Cour de Boumerdès, Chaker Kara, le parquet révèle que les analyses biologiques effectuées sur le conducteur décédé, Dhib Oussa-

ma, âgé de 33 ans, ont mis en évidence la présence de plusieurs substances stupéfiantes dans son organisme. Les enquêteurs ont également découvert deux comprimés de psychotropes parmi ses effets personnels, un élément qui renforce les soupçons d'une conduite sous l'emprise de drogues. Ces révélations rappellent les dangers majeurs que représente la consommation de stupéfiants au volant. En altérant les réflexes, la vigilance, la perception des distances et la capacité de réaction, les drogues multiplient considérablement le risque d'accident, surtout lorsqu'elles sont associées à d'autres comportements dangereux.

UNE VITESSE DEUX FOIS SUPÉRIEURE À LA LIMITE AUTORISÉE

L'enquête a également établi que l'autobus roulait à 121,63 km/h, alors que la vitesse maximale autorisée sur cette portion de la RN24, caractérisée par une descente, est limitée à 60 km/h.

Autrement dit, le véhicule cir-



culait à plus du double de la vitesse autorisée, réduisant fortement les possibilités de contrôle du bus et augmentant considérablement la gravité de l'accident. Pour les enquêteurs, cette vitesse excessive constitue un facteur déterminant dans le renversement du véhicule.

UN BUS EN SURCHARGE

Les investigations ont également révélé que l'autobus trans-

portait 64 personnes, alors que sa capacité réglementaire est fixée à 51 occupants, conducteur compris. Cette surcharge a pu aggraver les conséquences de l'accident en modifiant la stabilité du véhicule et en augmentant le nombre de victimes. Dès les premières heures suivant le drame, le procureur de la République près le tribunal de Boumerdès a ordonné l'ouverture d'une enquête confiée aux services de la police judiciaire

de la Gendarmerie nationale.

L'ENQUÊTE TOUJOURS EN COURS

Les investigations se poursuivent afin de déterminer l'ensemble des responsabilités, qu'elles concernent le conducteur, le transporteur ou toute autre partie impliquée dans cette tragédie. Le parquet général a assuré que toutes les personnes dont la responsabilité sera établie répondront de leurs actes conformément à la loi, ajoutant que les conclusions définitives de l'enquête seront rendues publiques. Au-delà des responsabilités pénales, ce drame relance le débat sur les fléaux de la conduite sous l'emprise de stupéfiants et de l'excès de vitesse, deux comportements qui continuent de faire des ravages sur les routes algériennes. Associés à une surcharge du véhicule, ils forment un cocktail particulièrement dangereux, dont les conséquences se sont révélées dramatiques à Boumerdès.

R. N.

CINQ MORTS ET DOUZE BLESSÉS DANS PLUSIEURS ACCIDENTS DE LA ROUTE

L'hécatombe continue

Au moins cinq personnes ont perdu la vie et douze autres ont été blessées dans une série d'accidents de la circulation survenus hier, dans plusieurs wilayas du pays, selon les bilans publiés par la Protection civile. Le premier drame a été enregistré à Sidi Aïssa (M'sila), où un automobiliste de 69 ans est décédé après que son véhicule a quitté la chaussée avant de percuter un arbre sur la RN60. Quelques minutes plus tard, à El Aouana (Jijel), un homme de 76 ans a trouvé la mort dans le renversement d'un camion semi-remorque sur la RN43. Dans la wilaya de Mila, un accident impliquant un autobus vide de voyageurs et un camion avec remorque, sur l'autoroute Est-Ouest, près de Chelghoum Laid, a coûté la vie à un homme de 39 ans. Deux autres personnes, âgées de 40 et 56 ans, ont été blessées et évacuées vers l'hôpital d'Oued Athmania. À Bouchegouf (Guelma), une collision entre deux véhicules a fait 8 blessés, qui ont reçu les premiers soins avant leur transfert vers l'hôpital local. Enfin, dans la wilaya de Tizi Ouzou, un véhicule a dérapé avant de se renverser dans un ravin à Ain El Hammam. L'accident a provoqué le décès d'une personne sur les lieux et fait deux blessés, pris en charge par les secours.

R. N.

COUVERTURE MÉDIATIQUE DU L'ACCIDENT

Le rappel à l'ordre des autorités

Le drame survenu vendredi dans la wilaya de Boumerdès, qui a coûté la vie à 27 personnes à la suite du renversement d'un bus touristique, a suscité une vive émotion à travers le pays. Au-delà de la tragédie elle-même, la couverture médiatique de cet événement relance un débat récurrent sur les limites de la pratique journalistique lorsqu'il s'agit de rendre compte de catastrophes humaines. Dans un communiqué publié samedi, l'Autorité nationale indépendante de régulation de l'audiovisuel (ANIRA) a dénoncé des pratiques médiatiques jugées «choquantes», reprochant à certains médias audiovisuels et plateformes numériques d'avoir diffusé des images et réalisé des interviews portant atteinte à la dignité des victimes et de leurs proches. L'autorité estime que ces comportements s'éloignent des principes fondamentaux du journalisme professionnel et responsable. Le ministère de la Communication a, lui aussi, rappelé aux médias nationaux les règles qui doivent encadrer la couverture de ce type d'événements. Il a notamment insisté sur l'interdiction de diffuser des images de dépouilles ou de blessés, de solliciter des

témoignages de familles en état de choc, ainsi que sur la nécessité de s'appuyer exclusivement sur des sources officielles et d'éviter les titres sensationnalistes.

ENTRE DEVOIR D'INFORMER ET RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE

Ces rappels interviennent dans un contexte où certaines séquences diffusées après l'accident ont provoqué une vague de réactions sur les réseaux sociaux et dans l'opinion publique. De nombreux citoyens ont exprimé leur malaise face à des images montrant des familles endeuillées ou interrogées dans des moments de profonde détresse, estimant que la recherche du « buzz » ou de l'audience ne saurait justifier une intrusion dans l'intimité de personnes confrontées à la perte d'un proche. L'Autorité a, à ce propos appelé les médias à éviter le sensationnalisme et la dramatisation, ainsi qu'à ne pas transformer les tragédies humaines en spectacle, en quête de scoop, d'audience ou de buzz.

Le journalisme a pour mission d'informer le public sur les faits d'intérêt général. Mais cette mission s'accompagne d'une respon-

sabilité tout aussi essentielle : préserver la dignité humaine. Couvrir un drame exige de trouver un équilibre entre le droit du public à être informé et le respect de la vie privée, de la douleur des victimes et de leurs familles. La qualité d'un traitement médiatique ne se mesure pas à la force des images diffusées, mais à la rigueur des informations rapportées et à la sensibilité avec laquelle elles sont présentées.

C'est ce que rappelle d'ailleurs l'ANIRA dans son communiqué en soulignant que «la liberté de la presse et le droit du public à l'information ne sauraient en aucun cas justifier une atteinte à la dignité humaine ou l'exploitation de la souffrance des personnes».

LA CRÉDIBILITÉ DE LA PRESSE PASSE PAR L'ÉTHIQUE

Les chartes déontologiques de la profession rappellent depuis longtemps que le journaliste doit éviter toute exploitation de la souffrance humaine.

Les scènes de deuil, les visages de personnes en état de choc ou les questions posées dans les instants qui suivent une tragédie ne contribuent pas nécessairement à

une meilleure compréhension de l'événement. Elles peuvent, au contraire, transformer une épreuve personnelle en spectacle médiatique.

Face à l'évolution des médias et à la concurrence permanente des plateformes numériques, la rapidité de diffusion de l'information ne doit pas prendre le pas sur les principes qui fondent la crédibilité de la presse. Informer avec exactitude, vérifier les faits, protéger les personnes vulnérables et respecter leur intimité demeurent des exigences incontournables. En annonçant le renforcement du suivi des contenus audiovisuels et l'application des dispositions prévues par la loi en cas de manquements, les autorités rappellent que la liberté de la presse s'exerce dans le respect des droits fondamentaux des personnes.

Au-delà du cadre réglementaire, cette situation invite l'ensemble des acteurs du secteur à réaffirmer l'importance de l'éthique journalistique, afin que la couverture des drames humains reste avant tout un service rendu au public, sans jamais perdre de vue le respect de la dignité des victimes.

I. Kherrane

CRÉSUS

Quotidien national, édité par la SARL CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

Les résultats annoncés ce matin

Cette opération, qui prévoit plus de 61 000 postes à pourvoir, constitue une étape majeure dans le renforcement des effectifs pédagogiques en prévision de la rentrée scolaire 2026-2027.

Le ministère de l'Éducation nationale a fixé les dates de publication des résultats des examens professionnels et du concours national de recrutement des enseignants. Cette étape marque l'aboutissement d'une vaste opération visant à renforcer les effectifs pédagogiques avant la rentrée scolaire 2026-2027.

Dans un communiqué publié hier, le département ministériel a annoncé que les résultats des examens professionnels organisés le 11 juillet 2026 seront rendus publics, aujourd'hui, à partir de 10 h. Les candidats pourront les consulter via leur compte personnel sur la plateforme numérique mowadaf.education.dz. Les listes nominatives des admis seront également affichées au niveau des directions de l'éducation à travers l'ensemble des wilayas.

Les résultats du concours de recrutement sur la base des diplômes, destiné aux enseignants des cycles primaire, moyen et secondaire, seront, quant à eux, publiés le jeudi 6 août, à partir de 10h. Les candidats pourront accéder à leurs résultats sur la plateforme concours.onec.dz, tandis que les listes des lauréats seront également disponibles auprès des directions de l'éducation.

Le ministère invite l'ensemble des postulants à consulter uniquement les plateformes numériques officielles ainsi que leurs espaces personnels aux dates indiquées.

PLUS DE 61 000 POSTES À POURVOIR

La publication de ces résultats intervient au terme d'une importante campagne de recrutement lancée afin de répondre aux besoins croissants des établissements



scolaires. Selon le ministère, l'opération porte sur plus de 61 000 postes, après l'ajout de 16 000 postes budgétaires aux 45 000 postes initialement programmés.

Ce concours marque également le retour du recrutement externe dans le secteur de l'éducation nationale après 7 années de suspension. La sélection des candidats repose sur l'étude des dossiers et des qualifications académiques.

Les enseignants retenus devraient rejoindre leurs établissements dès la rentrée scolaire 2026-2027.

LA CONTRACTUALISATION, UN DISPOSITIF TRANSITOIRE

Dans une réponse écrite adressée au député de l'Assemblée populaire nationale Harizi Makhfi, le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Seghir Saâdaoui, a rappelé que le recrutement des enseignants contractuels s'effectue conformément au décret exécutif n°25-54 du 21 janvier 2025 et à l'instruction interministérielle conjointe n°05 du 24 juillet 2025.

Le ministre a précisé que le recours aux enseignants contractuels n'a pas vocation à remplacer le recrutement par concours. Il

constitue un mécanisme exceptionnel destiné à assurer la continuité des cours lorsque des postes restent vacants, dans l'attente de l'organisation d'un concours national.

Pour la rentrée scolaire 2025-2026, le ministère avait ainsi rouvert exceptionnellement la plateforme de recrutement des contractuels afin de répondre aux besoins recensés dans les établissements scolaires avant le lancement de la nouvelle campagne de recrutement.

Le département ministériel souligne que les conditions d'accès aux différents

grades d'enseignement, ainsi que les diplômes requis, sont définis par les textes réglementaires en vigueur. La licence demeure notamment un diplôme permettant l'accès au recrutement dans le cadre de la contractualisation.

UNE POLITIQUE DE RENFORCEMENT DES EFFECTIFS

Les nouveaux concours s'inscrivent dans une stratégie globale de consolidation des ressources humaines du secteur. En 2025, le ministre Mohamed Seghir Saâdaoui avait annoncé la finalisation de l'intégration de 82 410 enseignants contractuels dans des postes permanents, conformément aux orientations du président de la République.

Selon le ministre, cette opération avait pour objectif de stabiliser durablement les équipes pédagogiques tout en valorisant l'expérience acquise par les enseignants contractuels.

Le recrutement de nouveaux enseignants et l'intégration progressive des personnels contractuels constituent ainsi deux volets complémentaires de la politique de gestion des ressources humaines. Les concours permettent de pourvoir les postes vacants ou nouvellement créés, conformément aux règles de la Fonction publique, tandis que les dispositifs d'intégration répondent à l'objectif de stabilisation des personnels déjà en exercice.

I. Khermane

RECRUTEMENT D'ÉLÈVES-OFFICIERS

Lancement du site de préinscription

Le ministère de la Défense nationale a annoncé le lancement de sa plateforme de préinscription en ligne pour le recrutement d'élèves-officiers sur la base de leurs diplômes universitaires.

Dans un communiqué, le ministère a précisé que les candidats peuvent effectuer leur inscription préliminaire via son site officiel : <https://preinscription.mdn.dz/fs/>. Ils peuvent également consulter le guide de recrutement 2026 des établissements de formation de l'Armée nationale populaire (ANP) à travers le lien disponible sur le site officiel du ministère : https://www.mdn.dz/site_principal/sommaire/recrutement/recrutement_fr.php.

DE L'UNIVERSITÉ À L'USINE FIAT

Stellantis mise sur l'élite nationale

L'Université des sciences et technologies Mohamed-Boudiaf d'Oran et le groupe Stellantis poursuivent leur collaboration stratégique à travers le lancement, pour la rentrée universitaire 2026-2027, d'une troisième promotion du master en alternance consacré aux métiers de l'industrie automobile.

Fruit d'un partenariat entre le monde académique et l'entreprise industrielle, ce programme vise à développer des compétences spécialisées capables de répondre aux besoins croissants du secteur automobile, notamment dans les domaines de la production industrielle et des technologies associées.

Cette nouvelle promotion sera axée sur deux spécialités majeures : la gestion d'unité de production et la maintenance industrielle et les technologies automobiles. Elle s'inscrit dans la continuité des deux premières promotions, dont les résultats ont confirmé la pertinence d'un modèle pédagogique combinant formation universitaire, apprentissage pratique et immersion en entreprise.

L'accord relatif au lancement de cette troisième promotion a été conclu à l'issue d'une rencontre réunissant des représentants de l'Université des sciences et technologies Mohamed-Boudiaf d'Oran et la direc-



tion du groupe Stellantis.

UNE SÉLECTION BASÉE SUR L'EXCELLENCE ACADÉMIQUE

Dans le cadre de la préparation de cette nouvelle session, 20 étudiants en licence, issus des filières concernées et sélectionnés parmi les meilleurs profils, ont été invités à participer à un entretien oral devant un jury composé d'experts de Stellantis et de l'université.

À l'issue de cette évaluation, 10 candidats seront retenus pour intégrer ce parcours d'excellence en alternance. Les étudiants bénéficieront d'une organisation

pédagogique leur permettant d'alterner entre périodes de formation académique à l'université et immersion professionnelle au sein du groupe Stellantis.

Ce dispositif prévoit notamment une alternance entre un mois de formation en entreprise et un mois d'enseignement universitaire, offrant ainsi aux futurs diplômés une approche complète associant connaissances scientifiques, maîtrise technique et expérience opérationnelle.

UN PARCOURS ORIENTÉ VERS L'EMPLOYABILITÉ

Déployé au sein de l'Institut des

sciences et technologies appliquées de l'Université des sciences et technologies Mohamed-Boudiaf d'Oran, ce master répond à un objectif stratégique : former des cadres capables d'accompagner la transformation des unités industrielles et l'évolution technologique du secteur automobile.

Au-delà de la qualification académique, cette formation constitue une véritable passerelle vers l'insertion professionnelle. Les diplômés ayant validé leur parcours pourront bénéficier d'opportunités d'intégration au sein de l'usine de fabrication automobile Fiat de Tafroui, située au sud d'Oran.

À travers cette initiative, l'Université des sciences et technologies

Mohamed-Boudiaf d'Oran et Stellantis confirment leur engagement en faveur du développement des compétences nationales et de la création d'un capital humain adapté aux exigences de l'industrie automobile moderne.

Ce partenariat illustre également la volonté de rapprocher l'enseignement supérieur des besoins réels des entreprises, en favorisant une formation directement connectée aux enjeux industriels et aux perspectives d'emploi.

R. N.

RÉGULARISATION FISCALE VOLONTAIRE

Gare aux retardataires, le délai approche

Dernière ligne droite pour les contribuables retardataires. La procédure exceptionnelle de régularisation fiscale, qui permet d'annuler les avis de redressement contre le paiement d'un impôt unique de 8%, arrive bientôt à échéance. Les bénéficiaires doivent agir avant la date limite fixée au 31 décembre 2026.

Le dispositif exceptionnel de règlement amiable des impôts entre dans sa dernière phase. Le ministère des Finances a élargi cette procédure afin d'offrir une nouvelle possibilité aux contribuables souhaitant régulariser leur situation fiscale avant l'échéance fixée au 31 décembre 2026.

Cette mesure concerne désormais une nouvelle catégorie de dossiers, notamment ceux ayant fait l'objet d'un contrôle fiscal ayant abouti à un avis de redressement établi en 2026. Les contribuables concernés peuvent adhérer à ce mécanisme et bénéficier, en contrepartie, de l'annulation des avis de redressement après paiement d'un impôt unique fixé à 8% des montants réintégrés dans les bases imposables.

La Direction générale des impôts (DGI) a précisé que cette extension intervient dans le cadre de la reprise des opérations de contrôle fiscal précédemment suspendues. Les dossiers de contrôle établis en 2026 sont désormais intégrés au dispositif de régularisation amiable prévu par l'article 93 de la loi de finances 2026, complété par les décisions des 24 février et 3 juin 2026.

UN DISPOSITIF ÉLARGI AUX NOUVEAUX REDRESSEMENTS FISCAUX

La procédure exceptionnelle permet aux personnes physiques et morales éligibles de régulariser leur situation au titre des impôts, droits et taxes dus jusqu'au 31 décembre 2025.

Elle s'adresse également aux personnes physiques ayant reçu un avis d'imposition



individuel en 2026 lorsque celui-ci découle d'un contrôle fiscal réalisé en 2026 ou au cours des années précédentes.

Cette extension confirme les dispositions introduites par l'instruction n°15 du 5 avril 2026, qui avait déjà ouvert la voie au règlement amiable pour les contribuables concernés par des redressements fiscaux.

UN IMPÔT UNIQUE FIXÉ À 8%

Pour bénéficier de ce dispositif, le contribuable doit déposer une déclaration volontaire de régularisation fiscale et s'acquitter de l'impôt unique correspondant.

Le montant à payer est calculé sur la base des augmentations des bases imposables

retenues dans l'avis d'imposition concerné, avec l'application d'un taux forfaitaire de 8%.

Le règlement peut être effectué en une seule fois ou selon un échéancier. En cas de paiement intégral, l'avis d'imposition issu du redressement est annulé automatiquement dans un délai maximal de dix jours après l'adhésion à la procédure.

En cas de paiement échelonné, les montants versés sont enregistrés sur un compte de dépôt auprès du receveur des impôts et restent affectés à ce compte jusqu'au règlement complet de l'impôt dû. Le paiement total doit impérativement intervenir avant le 31 décembre 2026.

À défaut de régularisation dans les délais impartis, les sommes déjà versées seront automatiquement imputées au règlement de l'avis d'imposition initial, privant ainsi le contribuable du bénéfice de l'annulation du redressement.

REPRISE DES CONTRÔLES FISCAUX

La DGI a également annoncé la reprise de l'ensemble des opérations de contrôle fiscal qui avaient été suspendues pour les contribuables concernés par ce dispositif.

Ces contrôles se poursuivront quel que soit leur niveau d'avancement, jusqu'à l'établissement éventuel d'un échéancier de régularisation. Les services fiscaux sont appelés à finaliser les échéanciers relatifs aux dossiers suspendus avant le 1er décembre 2026 afin de permettre aux contribuables concernés de profiter de la procédure dans les délais réglementaires.

L'administration fiscale a, par ailleurs, demandé la poursuite des contrôles liés à l'utilisation d'états comparatifs ainsi que l'ouverture de nouvelles procédures lorsque les exercices concernés risquent d'être clôturés.

À travers cette mesure exceptionnelle, les autorités fiscales entendent encourager la régularisation volontaire des situations en suspens et faciliter le règlement amiable des obligations fiscales. Les contribuables concernés sont ainsi invités à agir avant l'expiration du délai du 31 décembre 2026, faute de quoi ils risquent de perdre l'opportunité offerte par ce mécanisme avantageux.

Synthèse Smail Rouha

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ET TRAITE HUMAINE

Des magistrats algériens en mission aux États-Unis

Dans le cadre du renforcement de la coopération judiciaire internationale, trois magistrats algériens participeront à deux programmes de formation spécialisés organisés aux États-Unis du 1er au 22 août 2026. Ces sessions s'inscrivent dans le Programme américain de leadership des visiteurs internationaux (IVL), un dispositif destiné à favoriser les échanges professionnels entre responsables publics et experts de différents pays. La première formation portera sur la coopération régionale dans la lutte contre la criminalité transnationale. Deux magistrats algériens y prendront part afin d'approfondir

leurs connaissances sur les mécanismes de coordination entre institutions judiciaires, services de sécurité et organismes internationaux. Les travaux porteront notamment sur les méthodes permettant de mieux répondre aux réseaux criminels opérant au-delà des frontières, comme le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, la cybercriminalité, le trafic d'armes ou encore les réseaux de migration clandestine.

Cette formation vise également à promouvoir l'échange d'expériences entre les participants issus de différents pays. Face à une criminalité organisée de plus en plus structurée et

internationale, la coopération entre systèmes judiciaires apparaît comme un élément essentiel pour faciliter les enquêtes, améliorer le partage d'informations et renforcer l'efficacité des poursuites judiciaires.

La deuxième session sera consacrée à la lutte contre la traite des êtres humains, un phénomène considéré comme l'une des formes les plus graves de criminalité organisée. Un magistrat algérien participera à cette formation afin de se familiariser davantage avec les stratégies de prévention, les dispositifs de protection des victimes et les outils juridiques permettant de démanteler les

réseaux impliqués.

La traite humaine constitue un défi majeur pour les autorités judiciaires, car elle implique souvent des réseaux internationaux capables d'exploiter la vulnérabilité des victimes à travers plusieurs territoires. La formation abordera ainsi les approches judiciaires, les techniques d'enquête et les modèles de coopération permettant une réponse plus efficace à ce type de criminalité.

La participation de ces magistrats traduit la volonté du ministère algérien de la Justice de développer les compétences des acteurs judiciaires dans des domaines devenus prioritaires à

l'échelle mondiale. Elle reflète également l'importance accordée aux partenariats internationaux pour faire face aux nouvelles menaces criminelles.

Au-delà de l'acquisition de connaissances techniques, ces programmes offrent une opportunité de dialogue entre institutions judiciaires et contribuent à rapprocher les pratiques professionnelles entre différents pays. Les enseignements tirés de ces rencontres pourraient être valorisés dans le cadre du travail quotidien de la justice algérienne, notamment dans les affaires nécessitant une coopération internationale.

R. N.

AGRICULTURE DE MONTAGNE

L'avenir se dessine à Skikda

L'Union nationale des ingénieurs agronomes a annoncé l'organisation d'un Forum national consacré à l'agriculture de montagne et à l'économie rurale. L'événement se déroulera du 1er au 3 septembre prochain dans la province de Skikda, sous le thème «Vers une vision nationale pour le développement des régions montagneuses et le renforcement de l'économie rurale en Algérie».

Cette rencontre réunira un large éventail d'acteurs concernés par le développement rural, notamment des représentants des secteurs publics, des institutions natio-

nales, des organisations professionnelles, des centres de recherche, des universités, ainsi que des experts, opérateurs économiques et investisseurs.

À travers ce forum, les organisateurs ambitionnent de construire une approche nationale intégrée pour soutenir les zones montagneuses et renforcer leur contribution à l'économie rurale. Les discussions porteront notamment sur la valorisation des ressources naturelles et des produits du terroir, la préservation des espaces forestiers, la lutte contre les incendies, ainsi que la promotion de l'investissement,

de l'innovation et des énergies renouvelables.

L'événement mettra également l'accent sur le rôle de la recherche scientifique et des nouvelles technologies dans la modernisation du secteur agricole, tout en encourageant la création de partenariats entre les différents acteurs afin de favoriser un développement durable et de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire nationale.

Le programme prévoit des conférences, des ateliers spécialisés et une exposition mettant en avant des institutions émer-

gentes, des artisans et des producteurs locaux. Des sorties sur le terrain seront également organisées pour sensibiliser les populations à la protection du patrimoine forestier et à la prévention des risques liés aux feux de forêt.

Des campagnes de reboisement et des actions de solidarité en faveur des habitants des zones isolées touchées par les incendies accompagneront cette manifestation, avec l'objectif de soutenir les efforts de développement durable et de renforcer la dynamique d'intégration des territoires montagneux.

L'OPEP AUGMENTE SA PRODUCTION

L'Algérie franchit le million de barils par jour

L'impact réel sur les revenus pétroliers dépendra des volumes produits, de l'évolution des prix internationaux du brut, de la demande mondiale, des coûts logistiques ainsi que du respect des engagements de production par les membres de l'OPEP+.

L'Algérie bénéficiera d'un relèvement de son quota de production pétrolière à 1,001 million de barils par jour (bpj) en août 2026, à la suite d'un accord conclu par sept membres de l'OPEP+. Cette décision prévoit une augmentation collective de 188 000 bpj pour ces pays, dans le cadre de la reprise progressive et flexible de volumes précédemment réduits.

Pour l'Algérie, cette hausse représente 6 000 barils supplémentaires par jour par rapport au niveau de juillet, fixé à environ 995 000 bpj. Elle offre ainsi au pays une marge de manœuvre accrue pour commercialiser son brut, tout en maintenant ses engagements au sein de l'alliance OPEP+ et en participant à l'équilibre du marché mondial de l'énergie. La décision a été prise lors d'une réunion virtuelle tenue le 5 juillet 2026 entre l'Arabie saoudite, la Russie, l'Irak, le Koweït, le Kazakhstan, l'Algérie et Oman. Les discussions ont porté sur l'évolution du marché pétrolier international, notamment les perspectives de l'offre et de la demande.

UNE PROGRESSION MESURÉE POUR L'ALGÉRIE

L'augmentation globale de 188 000 bpj a été répartie entre les sept pays selon leurs niveaux de production respectifs. L'Algérie figure parmi les pays ayant bénéficié d'un ajustement à la hausse, portant son quota au-delà du seuil symbolique du million de barils par jour. Dans le détail, l'Arabie saoudite et la Russie enregistrent les plus fortes augmentations, avec 62 000 bpj supplémentaires chacune, portant leurs quotas respectifs à 10,416 millions et 9,887 millions de bpj. L'Irak gagne 26 000 bpj pour atteindre 4,405 millions, tandis que le Koweït, le Kazakhstan et Oman voient leurs plafonds progresser respectivement de 16



000, 10 000 et 5 000 bpj. La hausse accordée à l'Algérie représente environ 3,2 % de l'augmentation totale décidée pour août. Le passage de 995 000 à 1,001 million de bpj correspond à une progression mensuelle d'environ 0,6 %.

UN POTENTIEL ÉCONOMIQUE DÉPENDANT DU MARCHÉ

Cette augmentation du quota constitue un signal favorable pour le secteur des hydrocarbures algérien. Elle permet notamment à Sonatrach de disposer d'une capacité supplémentaire pour répondre à ses engagements commerciaux et optimiser la gestion de ses exportations.

Toutefois, l'impact réel sur les revenus pétroliers dépendra de plusieurs facteurs : les volumes effectivement produits, l'évolu-

tion des prix internationaux du brut, la demande mondiale, les coûts logistiques ainsi que le respect des engagements de production par les membres de l'OPEP+.

Il convient également de distinguer le quota fixé par l'alliance et la production réelle. Le niveau annoncé correspond à un plafond cible pour août et ne préjuge pas nécessairement des volumes qui seront effectivement extraits ou exportés durant le mois.

UNE STRATÉGIE D'AJUSTEMENT FLEXIBLE DE L'OPEP+

Le relèvement des quotas s'inscrit dans le processus de retour progressif des volumes retirés du marché dans le cadre des réductions volontaires supplémentaires annoncées en avril 2023. Les pays

concernés ont rappelé que ces ajustements resteront conditionnés par la situation du marché et pourront être accélérés, suspendus ou annulés en fonction de l'évolution de l'offre et de la demande. Les membres de l'OPEP+ ont également indiqué que ces augmentations permettent de poursuivre la compensation des dépassements de production enregistrés depuis janvier 2024. Ils ont réaffirmé leur engagement envers la Déclaration de coopération et le mécanisme de suivi assuré par le Comité ministériel conjoint de suivi. Cette approche flexible vise à éviter un retour trop rapide de volumes supplémentaires susceptible de déséquilibrer le marché mondial. Les décisions continueront donc d'être examinées régulièrement en fonction de l'évolution des prix, des stocks et des perspectives de consommation.

DES PERSPECTIVES LIÉES AUX PRIX DU PÉTROLE

Le franchissement du seuil d'un million de barils par jour représente une étape importante pour l'Algérie, mais ses bénéfices économiques resteront largement liés aux conditions du marché international.

Une hausse de la production mondiale accompagnée d'une baisse des prix pourrait limiter les gains financiers attendus. À l'inverse, une demande soutenue et des prix stables pourraient permettre à l'Algérie d'améliorer ses recettes d'exportation, de renforcer ses réserves de change et d'accroître les revenus liés au secteur énergétique. L'OPEP+ devrait poursuivre ses consultations mensuelles afin d'évaluer l'équilibre du marché, le respect des quotas et les besoins d'ajustement. Le niveau de production de l'Algérie pour les prochains mois dépendra donc des prochaines décisions de l'alliance et de l'évolution du marché pétrolier mondial.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURS

Moins de déplacements, plus d'efficacité à El Meniaa

Les jeunes entrepreneurs de la wilaya d'El Meniaa n'auront désormais plus besoin de parcourir de longues distances pour faire avancer leurs projets. L'installation du premier Comité Local de Sélection et de Financement des Projets marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la proximité administrative et dans le renforcement du soutien à l'initiative locale. Cette nouvelle instance a été créée à la suite de la transformation de l'Agence d'El Meniaa de Soutien et de Développement de

l'Entrepreneuriat en agence wilayale indépendante. Elle vise à rapprocher les dispositifs d'accompagnement des citoyens et à assurer une prise en charge plus rapide, plus efficace et mieux adaptée des dossiers des porteurs de projets. La première réunion du comité a été consacrée à l'installation de ses membres, à l'adoption de son règlement intérieur ainsi qu'à l'examen des modalités pratiques de son fonctionnement. Les participants ont également souligné la nécessité de renforcer la coordina-

tion entre les différents acteurs concernés afin de garantir un traitement optimal des dossiers de candidature.

Grâce à cette nouvelle organisation, les jeunes entrepreneurs de la wilaya d'El Meniaa pourront désormais effectuer localement les démarches relatives à l'étude, à la sélection et au financement de leurs projets, sans avoir à se déplacer jusqu'à la wilaya de Ghardaïa. Cette avancée devrait contribuer à simplifier les procédures, à réduire les délais d'examen des demandes

et à améliorer la qualité de l'accompagnement proposé.

À travers cette initiative, l'agence NESDA poursuit sa politique de décentralisation et de rapprochement de ses services auprès des porteurs de projets. Le Comité Local de Sélection et de Financement des Projets constitue ainsi un levier supplémentaire pour encourager l'investissement local, soutenir la création de micro-entreprises et participer au développement économique ainsi qu'à la création d'emplois dans la région.

AVEC LE SOUTIEN DE PROGRESS RAIL

La SNTF modernise 20 locomotives EMD

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a achevé la modernisation de 20 locomotives diesel-électriques EMD avec le soutien de Progress Rail, réintégrant ainsi des moyens de traction modernisés au réseau ferroviaire algérien.

Les travaux ont été réalisés par des techniciens locaux en Algérie et visaient à améliorer la fiabilité, le rendement énergétique et les performances des locomotives. Progress Rail a présenté ce projet dans le cadre de sa coopération de longue date avec la SNTF et

comme un exemple de transfert de technologie vers les ateliers ferroviaires locaux.

Pour SNTF, l'intérêt immédiat est d'ordre pratique : prolonger la durée de vie des locomotives diesel existantes et améliorer la disponibilité du parc sans avoir à

attendre l'arrivée de nouveau matériel roulant. Pour Progress Rail, ce projet renforce sa position en matière de soutien aux parcs EMD grâce à des révisions, à la modernisation des systèmes de commande et à des capacités de maintenance locales.

MATIÈRES PREMIÈRES

L'or hésite, le zinc progresse

Les matières premières évoluent au gré du dollar, des stocks et des conditions climatiques. L'or a hésité cette semaine, passant de 4 052,79 à 4 028,61 dollars l'once, tandis que le zinc a progressé à 3 626 dollars la tonne grâce à des réserves faibles au LME, malgré une offre chinoise toujours solide. Le cuivre a légèrement monté, soutenu par la baisse des stocks. Le sucre est resté stable, partagé entre les inquiétudes sur les récoltes au Brésil et en Europe et l'amélioration des perspectives en Inde.

AFFAIRE TAHKOUT

Le procès après cassation en septembre

La Cour suprême ordonne un nouveau procès dans le dossier des véhicules de luxe

Par Redouane Hannachi

Le dossier judiciaire impliquant l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout connaîtra un nouveau rebondissement. Après la décision de la Cour suprême de casser l'arrêt rendu en appel, l'affaire sera rejugée en septembre prochain devant une nouvelle composition de la cour compétente. Cette procédure concerne un vaste réseau présumé d'importation et de vente illicites de véhicules de luxe, portant notamment sur 57 voitures haut de gamme. Au total, 60 personnes, détenues et non détenues, sont poursuivies pour leur implication directe ou indirecte dans cette affaire, notamment pour enrichissement illicite et d'autres infractions liées à la corruption.

DES IRRÉGULARITÉS RELEVÉES EN APPEL

La chambre pénale et correctionnelle de la Cour suprême a décidé de casser l'arrêt après avoir relevé plusieurs insuffisances dans le jugement rendu en appel, notamment des lacunes dans l'examen de la situation de certains prévenus placés en détention. Parmi les 60 mis en cause, 17 avaient été placés sous mandat de dépôt par le juge d'instruction du pôle pénal économique et financier. Âgés de 22 à 36 ans, ces derniers sont soupçonnés d'avoir servi de prête-noms afin de dissimuler l'implica-



tion présumée de Mahieddine Tahkout dans l'importation frauduleuse des véhicules. Au cours des audiences précédentes, les débats ont mis en évidence l'enregistrement de plusieurs véhicules de prestige — 4x4, Ford, Lamborghini et autres marques — au nom de ces jeunes prévenus.

Toutefois, aucun d'entre eux n'a directement mis en cause Mahieddine Tahkout ou des membres de sa famille. À la barre, la plupart ont affirmé s'être contentés de remettre une copie de leur pièce d'identité à des connaissances, sans fournir d'explications convaincantes sur les circonstances ayant conduit à l'immatriculation des véhicules à leur nom. Plusieurs accusés ont également éludé les questions du président de l'audience et du

représentant du ministère public.

LA FAMILLE TAHKOUT CONTESTE LES SAISIES

Interrogés sur les véhicules placés sous scellés, les membres de la famille Tahkout ont soutenu que les voitures retrouvées dans leurs parcs avaient été importées légalement. Ils estiment, par conséquent, que leur saisie par les services de sécurité et leur confiscation judiciaire sont dépourvues de fondement. Cette affaire s'inscrit dans le prolongement d'une vaste opération menée par les services de la Sûreté nationale entre mars et mai de l'année dernière. En exécution de mandats de perquisition délivrés par le parquet, les enquêteurs ont procédé à la saisie de biens appartenant à l'ancien homme d'affaires, pour

une valeur estimée à 1.000 milliards de centimes, des biens qui n'avaient pas été déclarés aux autorités judiciaires. Les opérations ont été menées dans plusieurs entrepôts situés à Réghaïa, Ouled Fayet, Dar El Beïda, Staoueli, ainsi que dans la wilaya de Béchar. Selon l'enquête, ces biens auraient été dissimulés par des membres de la famille et des proches de Mahieddine Tahkout afin d'échapper aux mesures de saisie et d'être revendus clandestinement.

PLUS DE 500 VÉHICULES SOUS SCELLÉS

Les perquisitions ont permis la saisie de 507 véhicules, dont 267 voitures de tourisme de luxe, 84 camions, ainsi que des jet-skis, bateaux de plaisance et motos

haut de gamme. Les enquêteurs ont également récupéré plus de 800 cartons de pièces détachées automobiles, 30 conteneurs renfermant 63 moteurs d'autobus neufs, ainsi que divers équipements. Les investigations ont révélé qu'une partie des véhicules circulait avec de fausses plaques d'immatriculation, tandis que d'autres faisaient l'objet de procédures de régularisation administrative présumées frauduleuses, avec la complicité de certains agents de l'administration. Par ailleurs, plus de 1.000 véhicules supplémentaires, répartis dans 311 conteneurs, avaient également été saisis au port de Mostaganem. Les membres de la famille de Mahieddine Tahkout sont poursuivis notamment pour dissimulation de produits issus de crimes de corruption, blanchiment d'argent et recel de biens provenant d'activités criminelles. Le nouveau procès attendu en septembre devrait permettre à la justice de réexaminer l'ensemble de ce dossier emblématique de la lutte contre la corruption économique en Algérie.

R. H.

MALVERSATIONS

Abdelwahid Temmar rejugé en appel ce mardi

L'ancien ministre Abdelwahid Temmar comparaitra, sauf renvoi de dernière minute, ce mardi devant la 10e chambre pénale de la cour d'appel d'Alger, qui devra se prononcer sur le recours introduit contre le jugement rendu en première instance. La défense de l'ex-ministre a interjeté appel dans l'espoir d'obtenir une réduction de la peine prononcée à son encontre et de faire valoir des circonstances atténuantes.

En première instance, le pôle pénal économique et financier du tribunal d'Alger avait condamné Abdelwahid Temmar à sept ans de prison ferme, assortis d'une amende de huit millions de dinars et de la confiscation de l'ensemble de ses biens. Lors du procès, le représentant du ministère public avait requis une peine plus lourde, soit dix ans de réclusion, une amende de huit millions de dinars ainsi que la saisie de tous les biens de l'ancien ministre. Abdelwahid Temmar est poursuivi pour blanchiment d'argent, dissimulation de biens issus de produits criminels et transfert illicite de capitaux vers l'étranger. L'accusation lui reproche notamment d'avoir établi une procuration au profit de son fils, alors mineur, afin de faciliter des opérations de transfert de fonds vers l'Espagne. De son côté, l'Agent judiciaire du Trésor a réclamé une indemnisation de deux millions de dinars (200 millions de centimes) en réparation du préjudice matériel que les faits reprochés auraient causé à l'État.

R. H.

TRANSFERT ILLÉGAL CAPITAUX DE ET VERS L'ÉTRANGER

Un repentî et son beau-père risquent 7 ans de prison ferme

Condamnés en première instance à sept ans de prison ferme pour une affaire de transfert illicite de devises entre l'Algérie et l'étranger, un commerçant et son beau-père, ancien repentî, comparaitront prochainement devant la 6e chambre pénale de la cour d'appel d'Alger. Les deux mis en cause répondant aux initiales B.M et M.M, sont accusés d'avoir tenté de faire transférer vers la France des sommes faramineuses estimées à 1.1 million d'euros et 11.000 dollars américains soit l'équivalent de 115.896.000 DA et 837 100 DA. Les faits remontent à 2020, lorsque

les services de la police aux frontières de l'aéroport Charles-de-Gaulle, en France, ont interpellé B.M., âgé de 75 ans, alors qu'il transportait d'importantes sommes en devises. Au cours de l'enquête, le septuagénaire a reconnu avoir tenté de faire sortir ces fonds du territoire français avec la complicité de son beau-fils, présenté dans le dossier comme un ancien repentî impliqué par le passé dans des affaires de terrorisme. Il a également déclaré avoir été approché par des ressortissants turcs afin de leur remettre une valise diplomatique qu'il détenait. À l'audien-

ce, les deux accusés ont admis leur implication dans cette opération, tout en soutenant qu'il s'agissait d'une transaction commerciale. Ils ont toutefois rejeté toute intention de porter atteinte à l'économie nationale. Lors des réquisitions, le représentant du ministère public a demandé la confirmation des peines prononcées ainsi qu'une amende équivalente à sept fois la valeur des sommes saisies. Les deux prévenus demeurent placés en détention à l'établissement pénitentiaire d'El Harrach, dans l'attente de leur procès en appel.

R. H.

DILAPIDATION DE 600 MILLIARDS DE CENTIMES

Arezki Berraki de nouveau devant la justice

L'ancien ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki, comparaitra demain devant le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed dans une affaire portant sur des irrégularités présumées liées à la réalisation du barrage de Medjez El Beggar, dans la wilaya de Guelma. L'audience avait été reportée le 3 juin dernier à la

demande de la défense, afin de permettre aux avocats d'examiner les pièces du dossier. Selon l'expertise judiciaire, le préjudice financier subi par l'État est estimé à 600 milliards de centimes, correspondant aux fonds alloués à ce projet. Arezki Berraki est poursuivi aux côtés de deux anciens directeurs généraux de l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT), identifiés par les initiales M.M. et B.Ch., ainsi que de plusieurs autres prévenus. L'ancien ministre est poursuivi pour abus de fonction, trafic d'influence, octroi d'avantages injustifiés, violation de la réglementation des marchés publics, détournement de deniers publics, ainsi que pour blanchiment et transfert illicite de capitaux. Un entrepreneur, identifié par les initiales H.R., est également mis en cause pour faux, usage

de faux et obtention d'avantages indus, des faits qui auraient contribué au détournement de fonds au sein de l'ANBT. À l'issue de l'instruction, le juge a ordonné le renvoi des prévenus devant le tribunal. Les ordonnances rendues ont été confirmées par la chambre d'accusation de la cour d'Alger, malgré le recours du parquet. Cette nouvelle procédure s'ajoute aux condamnations déjà prononcées contre Arezki Berraki dans une autre affaire de corruption. Initialement condamné à 10 ans de prison ferme en janvier 2025, il a finalement vu sa peine ramenée à sept ans en appel, une décision confirmée après cassation. L'Agent judiciaire du Trésor s'est constitué partie civile et réclame une indemnisation pour le préjudice financier causé à l'État.

R. H.

DISTRIBUTION D'EAU POTABLE À ALGER

De nouvelles mesures prises

Le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, a présidé, samedi, en compagnie du ministre, wali d'Alger, Abdenour Rabehi, une réunion de travail sur la situation du secteur dans la capitale, lors de laquelle de nouvelles mesures ont été prises pour améliorer la qualité du service public de distribution d'eau potable.

Il s'agit, entre autres mesures, de l'accélération de la concrétisation de l'important programme inscrit auprès de la direction de l'hydraulique de la wilaya d'Alger et de la réalisation de grandes infrastructures de stockage, afin de garantir la maîtrise optimale de la distribution d'eau et la continuité du service public, notamment en cas de pannes au niveau des infrastructures de production, indique un communiqué du ministère. La même source a également cité l'intensification des opérations de rénovation et de réhabilitation des réseaux de distribution d'eau, afin de limiter les pertes, dont près de 20% sont dues aux fuites et 20% aux raccordements illicites et anarchiques, avec une augmentation du taux de valorisation des eaux usées traitées et une extension des domaines de réutilisation de ces eaux, en vue de contribuer à la préservation des espaces verts et de la propreté de l'environnement urbain de la capitale.

HARO SUR LA POLLUTION

Dans ce cadre, l'accent a été mis sur la nécessité de protéger de la pollution les oueds, notamment oued El Harrach, oued Mazafran et oued El Hamiz, et de lutter contre les rejets anarchiques, tout en élargissant l'utilisation de la numérisation dans la gestion pour assurer une meilleure maîtrise du système hydrique et accélérer les interventions. Au cours de la réunion, tenue au siège de la wilaya, il a aussi été convenu d'installer une commission technique intersectorielle comprenant les wilayas d'Alger, de Boumerdès, de Tipasa et de Blida, qui sera chargée de suivre la situation du service public d'alimentation en eau potable (AEP) et d'assainissement et de renforcer la coordination entre les différents intervenants. A cette occasion, le



ministre a annoncé l'organisation de rencontres périodiques sur le suivi de la mise en œuvre des programmes et des projets sur le terrain.

UN PROGRAMME SPÉCIAL

M. Rabehi a, de son côté, proposé l'élaboration d'un programme spécial pour appuyer la wilaya d'Alger, visant à remédier aux insuffisances enregistrées et à renforcer les infrastructures du secteur, permettant ainsi d'améliorer le service public de l'eau, de suivre l'expansion urbaine et la hausse continue de la demande en eau potable, tout en garantissant la continuité de l'approvisionnement et en veillant à améliorer les performances des réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement dans l'ensemble des communes de la capi-

tale. La plupart des mesures prises «interviennent dans le contexte de l'expansion urbaine rapide que connaît la capitale, notamment avec les nouveaux pôles urbains, entraînant une augmentation constante de la demande en eau», relève le communiqué, soulignant «la nécessité de renforcer le système hydraulique pour continuer à assurer un service public régulier et stable».

1,1 MILLION DE MÈTRES CUBES PRODUIT QUOTIDIENNEMENT

Les indicateurs du service public de l'eau dans la capitale présentés au cours de la réunion font état d'une production quotidienne de 1,1 million de mètres cubes d'eau potable, destinée à répondre aux besoins de plus de 4,6 millions d'habitants, à tra-

vers un réseau de distribution s'étendant sur plus de 809,2 kilomètres. La capitale s'appuie sur un système diversifié de sources d'approvisionnement. Ainsi, 62% de l'eau proviennent de dix stations de dessalement de l'eau de mer d'une capacité de production de 690.000 m3/jour et 21% sont fournis par quatre barrages produisant jusqu'à 227.000 m3/jour, tandis que 17% proviennent des eaux souterraines avec une capacité de production estimée à 192.000 m3/jour. La capacité globale de stockage atteint près d'un million de mètres cubes, répartie sur environ 180 réservoirs. Concernant le secteur de l'assainissement, près de 250.000 m3 d'eaux usées sont traitées quotidiennement grâce à six stations d'épuration d'une capacité totale de 600.000 m3/jour, en plus de la réutilisation d'environ un million de mètres cubes d'eaux épurées chaque année, notamment pour l'irrigation.

POURUIVRE LA MOBILISATION

Au terme de la réunion, le ministre de l'Hydraulique a insisté sur «la nécessité de poursuivre la mobilisation et le travail sur le terrain, d'intervenir rapidement pour réparer les pannes, tout en veillant à informer régulièrement les citoyens des programmes de maintenance ou des éventuelles perturbations susceptibles d'affecter l'alimentation en eau, afin de garantir un service public de qualité répondant aux attentes des habitants de la wilaya d'Alger». A noter que la réunion s'est déroulée en présence de l'Inspecteur général du ministère de l'Hydraulique, des cadres de l'administration centrale, des PDG des établissements sous tutelle, ainsi que du secrétaire général de la wilaya et des walis délégués.

R. S/ APS

UNE ÉCLIPSE SOLAIRE LE 12 AOÛT VISIBLE EN ALGÉRIE

Un coucher de soleil exceptionnel

L'Algérie s'apprête à vivre un rendez-vous astronomique rare. Le 12 août prochain, une éclipse solaire partielle exceptionnelle sera visible sur la quasi-totalité du territoire national. Selon un communiqué officiel du Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG), le taux d'occultation du disque solaire dépasse 90 % dans la majorité des wilayas et grimpe jusqu'à 98,6 % dans certaines régions du pays. D'après le CRAAG, le 12 août marquera un événement astronomique peu commun : le pic de l'éclipse

surviendra quelques minutes seulement avant le coucher du soleil. Les Algériens pourront ainsi observer un coucher de soleil éclipsé, une combinaison de phénomènes célestes qui ne se produit que rarement. À Alger, par exemple, l'éclipse débutera à 18h42 min et 37s (heure locale) et atteindra son maximum à 19h35 min et 51s, alors que le soleil ne sera plus qu'à environ un degré au-dessus de l'horizon ouest. À cet instant précis, 98,6 % du disque solaire sera masqué par la Lune. Le CRAAG souligne toutefois que

les horaires de début, du pic et de la fin de l'éclipse diffèrent selon les régions du pays, précisant que seules les villes de Djinet et d'In Guezzam seront exemptées de ce phénomène, puisqu'il n'y sera pas visible. Si l'Algérie assiste à une éclipse solaire partielle de très forte magnitude, l'éclipse totale ne sera visible que dans une étroite bande du globe traversant le Groenland, l'Islande, le nord de l'Espagne et les îles Baléares. Le CRAAG insiste sur un point essentiel : l'observation directe du soleil sans protection adaptée

peut provoquer des lésions oculaires graves et irréversibles. L'institution recommande donc de suivre plusieurs consignes impératives, telles que le port de lunettes spéciales d'observation, conformes à la norme internationale ISO 12312-2.

En outre, le CRAAG interdit l'observation du soleil à l'aide de jumelles, d'un télescope, d'une longue-vue ou d'un appareil photographique sans filtre solaire spécifiquement conçu à cet effet. Le CRAAG considère cette éclipse comme une occasion privilégiée de sensibiliser le grand

public, notamment les jeunes, à l'astronomie et aux sciences de l'espace.

L'institution invite ainsi les curieux à choisir des sites avec un horizon ouest parfaitement dégagé, afin de profiter pleinement du spectacle. Enfin, la CRAAG va organiser des activités d'observation à cette occasion. Pour connaître les horaires précis de l'éclipse selon chaque wilaya, ainsi que le pourcentage d'occultation correspondant, le CRAAG invite le public à consulter le site dédié à l'événement : www.craag.dz/eclipse2026.

IL ÉTAIT MEMBRE DU CNRA

Le moudjahid «Si Nouredine» inhumé à El Alia

Le moudjahid Fodil Bensalem, dit «Si Nouredine», décédé vendredi, a été inhumé samedi après-midi au cimetière d'El Alia (Alger).

Membre du Conseil national de la Révolution algérienne (CNRA) et l'un des fondateurs et militants de la Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), le défunt moudjahid a été inhumé en présence du ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, M. Abdelmalek Tacherift, de

moudjahidine, de compagnons d'armes, de représentants de la famille révolutionnaire et des membres de sa famille. Dans une oraison funèbre prononcée à cette occasion, le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit a souligné que le défunt était l'«un de ces hommes fidèles qui ont voué leur vie au service de l'Algérie», rappelant que «son éducation au sein d'une famille patriote et conservatrice a contribué à façonner son esprit militant et à ancrer en

lui l'idéal de libération, faisant de cette doctrine la boussole qui a guidé son parcours révolutionnaire». Evoquant le parcours militant du défunt moudjahid, le ministre a rappelé que «Si Nouredine», qui a rejoint la lutte armée en 1954, était parmi les pionniers ayant contribué à la création de la Fédération de France du FLN. Il a participé à la planification d'opérations stratégiques, à l'organisation des réseaux de soutien et d'appui et au renforcement des liens avec

les amis de la Révolution algérienne à l'étranger, marquant ainsi de son empreinte des pages glorieuses de la lutte nationale, a-t-il ajouté. «Si Nouredine» restera «l'un des artisans de la glorieuse Révolution de libération» et son parcours militant demeurera «un modèle vivant de dévouement, de sacrifice et de fidélité envers la patrie, dont l'héritage doit être préservé et transmis aux générations montantes», a conclu M. Tacherift.

GUERRE AU MOYEN-ORIENT

Trump suspend les frappes américaines contre l'Iran

Donald Trump a annoncé suspendre de nouvelles frappes prévues contre l'Iran à la demande de Téhéran et d'autres pays de la région, à condition qu'un accord pour mettre fin à la guerre au Moyen-Orient soit rapidement conclu.

Le président américain s'est notamment entretenu par téléphone avec le prince héritier saoudien, un allié clef des Etats-Unis dans la région, a rapporté dimanche l'agence de presse officielle saoudienne SPA, quelques heures après l'annonce du président américain. Mohammed ben Salmane l'a appelé à «privilégier le dialogue afin de réduire les tensions», et encouragé à «déployer tous les efforts possibles pour obtenir une trêve», selon SPA. Celui qui avait menacé vendredi de frapper l'Iran «très fort» a, comme de nombreuses fois depuis le début du conflit fin février, changé d'avis. Les Etats-Unis étaient «prêts à frapper la République islamique d'Iran, à des niveaux (...) de force et de puissance jamais vus depuis la Seconde Guerre mondiale», a écrit samedi le président américain sur sa plateforme Truth Social. «Malgré cela, nous venons d'être priés par l'Iran, et par d'autres pays du Moyen-Orient, de suspendre toute attaque», a-t-il poursuivi. «Sur la base de cette demande, j'ai accepté (...) d'annuler l'attaque, sous réserve de pouvoir conclure rapidement un ACCORD. Israël se joint à moi dans cet engagement».

LES MISES EN GARDE DE TÉHÉRAN

L'Iran n'a pour l'heure pas commenté les affirmations de Donald Trump. Mais avait fait savoir que son chef de la diplomatie multipliait les échanges: le ministre des Affaires étrangères Abbas Araghchi s'est entretenu selon les médias officiels de son



pays avec son homologue saoudien, ainsi qu'avec son homologue turc et le chef de l'armée du Pakistan, pays médiateur dans le conflit. Lors de ces appels téléphoniques, il a mis en garde contre «le risque d'escalade» dans la région, répétant que l'Iran était «entièrement prêt à se défendre» et à «répondre de manière proportionnée» à toute attaque - en mentionnant les alliés des Etats-Unis dans la région, déjà largement touchés en représailles à l'offensive américano-israélienne sur l'Iran.

«FLAMMES DE LA GUERRE»

«Tout pays qui se dresse comme bouclier défensif de l'Amérique criminelle (...) sera voué aux flammes de la guerre», avait auparavant dit plus directement le chef de l'armée iranienne. Selon des médias américains, Washington envisageait de nouveaux bombardements massifs au cours du week-end. CBS News mentionnait la possibilité de frappes contre des raffineries de pétrole et les centrales électriques, menées par les Etats-Unis mais aussi Israël, ce qui aurait

été une première depuis deux mois. Les Etats-Unis et l'Iran avaient eux repris leurs frappes mutuelles dans la région début juillet, faisant voler en éclat le protocole d'accord conclu un mois plus tôt pour installer durablement le cessez-le-feu en vigueur depuis avril. Samedi avant l'annonce de Donald Trump, les ambassades américaines au Moyen-Orient avaient appelé leurs ressortissants à «envisager de quitter» le Moyen-Orient en raison d'une possible «escalade» du conflit régional. L'Egypte a notamment été frappée mercredi pour la première fois depuis le début de la guerre. Un drone a touché deux navires gaziers, dont un exploité par une société américaine, dans le port de Damiette. Les responsables n'ont pour l'heure pas été identifiés, mais l'attaque a laissé entrevoir l'éventualité d'une extension du conflit. La guerre s'est déjà étendue récemment avec un nouveau front en mer Rouge, où les rebelles yéménites Houthis, soutenus par l'Iran, ont annoncé imposer un blocus aux ports saoudiens et ont depuis revendiqué des attaques contre des pétroliers et des installations pétrolières du royaume. Ces mesures font peser une menace sur la circulation maritime par le détroit stratégique de Bab el-Mandeb, à la limite sud de la mer Rouge, dont l'importance s'est accrue depuis le blocage du détroit d'Ormuz - dont le président Trump a de nouveau réclamé l'ouverture «COMPLÈTE ET TOTALE» dans son dernier message.

AFP

BANDE DE GHAZA

112 corps extraits de décombres à Sabra

La défense civile palestinienne a affirmé, samedi, avoir achevé une opération de recherche qui a permis d'extraire les corps de 112 personnes des décombres de maisons détruites dans le quartier de Sabra, au sud de la ville de Ghaza. Les opérations ont été menées pendant environ deux semaines dans un secteur résidentiel, selon un communiqué de l'organisation de premiers secours. Le bilan comprend notamment 40 enfants et sept personnes en situation de handicap. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a déclaré soutenir les équipes de la défense

civile dans ces opérations. «La recherche des disparus et l'extraction des dépouilles constituent une question humanitaire d'une importance cruciale», a déclaré à l'Agence France-Presse (AFP) Amani Al-Naaouq, porte-parole du CICR à Ghaza, soulignant que ces opérations nécessitaient du temps, des équipements adaptés et la coordination de plusieurs acteurs. Le colonel Mohammed Abou Dan, responsable du projet d'extraction des dépouilles au sein de la défense civile, a affirmé que 157 autres personnes étaient portées disparues sous les décombres

du site. Il a également décrit des conditions de recherche extrêmement difficiles, les équipes devant, selon lui, fouiller manuellement parmi les blocs de béton et les structures métalliques effondrées. Le 12 juillet, le quartier de Sabra avait été frappé à plusieurs reprises, et quatre personnes étaient mortes, selon des responsables de l'hôpital Shifa où les victimes ont été transportées. L'armée sioniste a reconnu avoir attaqué la zone, affirmant avoir ciblé des «infrastructures terroristes», sans donner plus de précisions. Elle a ensuite déclaré avoir frappé

un site de production d'armes du Hamas. Un bilan exact reste difficile à établir en raison de l'ampleur des destructions et de l'accès limité à de nombreuses zones. Les restrictions imposées aux médias et l'accès limité à la bande de Ghaza empêchent de vérifier de manière indépendante les bilans ou de couvrir librement les violences sur le terrain. Depuis le début de l'agression contre Ghaza des milliers de personnes sont portées disparues à Gaza, beaucoup étant présumées ensevelies sous les décombres après les bombardements israéliens.

EN PROIE À UNE VIOLENTE TEMPÊTE ET DES INONDATIONS Le Chili en état d'alerte

Une violente tempête provoquant des inondations s'est abattue sur le centre et le sud du Chili, faisant deux morts et des centaines de sinistrés. Plusieurs communes dans les régions du Maule et de Los Lagos sont en état d'alerte. Le sous-secrétaire à l'intérieur, Maximo Pavez, a confirmé, hier, la mort de deux personnes dans la région de Los Rios «suite à la chute d'un arbre sur leur véhicule». La direction nationale du Service national de prévention et d'intervention en cas de catastrophes (Senapred) a, elle, recensé samedi 347 personnes sinistrées et 2 052 personnes isolées, la plupart en raison de la crue des rivières. Elle a également émis 13 alertes d'évacuation pour des crues et des vents soufflant en rafales à plus de 100 kilomètres à l'heure. A la mi-juillet, une violente tempête avait fait 13 morts et endommagé au moins 4 000 habitations. Le gouvernement, qui avait décrété l'état de catastrophe afin d'autoriser le déploiement de l'armée, la restriction des déplacements et l'acheminement plus rapide de l'aide humanitaire.

EMEUTE DANS UNE PRISON AU SRI LANKA

L'armée déployée

Le Sri Lanka a déployé des centaines de militaires et des commandos d'élite, hier, face à une nouvelle émeute dans une prison surpeuplée où un détenu a été tué et six autres blessés, a fait savoir la police. «Nous avons reçu des renforts de l'armée et des forces spéciales pour rétablir l'ordre et renvoyer les détenus dans leur cellule», a dit à des journalistes venus devant la prison de Mahara l'inspecteur général de police adjoint Sanjeeva Medawatte-

te. Selon lui, la situation est désormais sous contrôle. Des détenus ont détruit plusieurs bâtiments de cet établissement pénitentiaire situé aux portes de la capitale Colombo, où une mutinerie, en novembre 2020, pendant la pandémie de Covid-19, s'était soldée par 11 morts et 117 blessés. Cette nouvelle émeute intervient par ailleurs moins d'un mois après des émeutes qui ont fait 31 morts - 21 détenus et dix gardiens - dans la prison de

Negombo, dans la banlieue nord de Colombo. Les violences avaient éclaté entre détenus présentés comme des membres de gangs rivaux liés au trafic de drogue, avant d'impliquer les gardiens qui tentaient de ramener l'ordre dans cet établissement surpeuplé accueillant environ 10 000 prisonniers. A Mahara, l'inspecteur Sanjeeva Medawatte a fait savoir que les détenus avaient complètement détruit la cuisine, l'infirmerie et un

bâtiment neuf de formation et de soins. L'établissement abrite 4 100 détenus, quatre fois sa capacité, une suroccupation fréquente dans les prisons de l'île. En juillet, les autorités ont annoncé un plan visant à créer de nouvelles prisons en reconvertissant des bâtiments d'Etat inutilisés. Près des trois quarts des détenus dans le pays sont en attente de leur procès et la plupart ont été arrêtés pour des délits en lien avec la drogue.

FIFA

Ça sent la fin pour Gianni Infantino

Alors qu'il semblait jusque-là intouchable avant l'élection présidentielle de 2027, le président de l'instance mondiale fait désormais face à une fronde grandissante, notamment venue de l'UEFA.

Jusque-là grand favori à sa propre succession à la tête de la FIFA, Gianni Infantino s'est mis à dos une large partie des membres de l'institution en voulant imposer son projet de société commerciale. Désormais, c'est son propre avenir qui semble en jeu : l'UEFA a publiquement annoncé ne plus lui accorder sa confiance.

Gianni Infantino a peut-être perdu bien plus qu'un simple projet qu'il portait personnellement, voire seul. Sa volonté de créer FIFA Forward Enterprise (FFE), une société commerciale dont une partie aurait été rachetée par des investisseurs privés proches de Donald Trump, afin de générer environ 20 milliards de dollars, a provoqué une véritable levée de boucliers.

Il promettait pourtant des retombées considérables aux membres de la FIFA : 40 millions de dollars pour chaque fédération lors du prochain cycle de quatre ans, soit la durée du prochain mandat présidentiel qu'il espère obtenir.

Candidat à sa propre succession, il apparaissait jusqu'ici comme le grand favori du congrès prévu le 18 mars 2027 à Rabat. Même les Européens, ses principaux opposants, peinaient à trouver un candidat capable de lui tenir tête lors de la prochain



ne élection. Infantino semblait alors presque intouchable, notamment après la Coupe du monde 2026, durant laquelle il a multiplié les rapprochements avec Donald Trump. Le président américain ne s'était d'ailleurs pas caché de cette proximité lors de l'affaire Balogun, lorsqu'il aurait personnellement appelé le président de la FIFA afin d'intervenir concernant le carton rouge attribué à l'attaquant américain.

Mais l'« empereur » du football possède un point faible : il gouverne seul et selon ses propres méthodes. Le principe de concertation et de fonctionnement démocratique semble parfois disparaître en dehors des périodes électorales. C'est précisément ce qui pourrait aujourd'hui provoquer sa chute. Ce projet de cession de

parts liées à la Coupe du monde, il ne l'aurait présenté qu'à un nombre très limité de responsables au sein de la FIFA. Même certains de ses proches collaborateurs auraient découvert l'initiative tardivement. Ces tensions alimentent les critiques sur un mode de gouvernance jugé trop personnel, renforcées par sa proximité affichée avec l'entourage de Donald Trump et par les enjeux financiers considérables autour de l'organisation.

Lui qui rêve d'obtenir le prix Nobel de la paix, à l'image de Donald Trump ou de son prédécesseur Sepp Blatter, doit désormais faire face à une période de forte contestation. Le coup le plus dur est venu une nouvelle fois de l'UEFA. L'organisation européenne a d'abord mené l'opposition au pro-

jet en menaçant de boycotter certaines compétitions de la FIFA, notamment les Coupes du monde masculine et féminine. Elle a ensuite été rejointe par la Concacaf et la Confédération asiatique. Même la Conmebol, pourtant considérée comme proche du président de la FIFA, a exprimé des réserves.

Face à cette opposition, la FIFA aurait finalement reculé sur le projet. Un revers majeur pour Infantino, qui perd ainsi l'un de ses principaux arguments de campagne en vue de sa réélection.

L'UEFA entend désormais profiter de cette situation pour fragiliser davantage son principal adversaire. Elle dénonce « des combines secrètes », des décisions prises dans la précipitation et un manque de transparence préjudiciable au football. L'institution européenne estime que les responsables doivent rendre des comptes et accuse Infantino d'avoir échoué à respecter les principes qu'il avait défendus lors de son arrivée à la présidence en 2016, alors que la FIFA sortait de la crise liée à la fin du règne de Sepp Blatter.

Selon certaines sources de presse, l'UEFA envisagerait même de demander son départ et pourrait soutenir une procédure de destitution en cas de refus. Pour lancer une telle démarche, il faudrait toutefois réunir un nombre suffisant de fédérations membres afin de convoquer un congrès extraordinaire et organiser un vote de défiance.

Avec ses 55 associations membres, l'UEFA dispose d'un poids important dans ce rapport de force, mais l'issue de cette bataille reste encore incertaine.

● JUVENTUS

KENNETH TAYLOR DANS LE VISEUR



La Juventus s'intéresse à Kenneth Taylor, mais son recrutement s'annonce difficile. Le club turinois a pris contact avec l'entourage du milieu néerlandais pour discuter d'un éventuel transfert.

Selon La Repubblica, la SS Lazio demanderait au moins 50 millions d'euros pour accepter de le laisser partir. Le club romain espère ainsi réaliser une importante plus-value, puisque Taylor serait arrivé de AFC Ajax pour environ 15 millions d'euros la saison dernière. Cette piste pourrait être liée à l'incertitude autour de Teun Koopmeiners à la Juventus : avec le retour de Douglas Luiz, son temps de jeu pourrait être menacé, ce qui pousse plusieurs clubs comme Aston Villa FC et Nottingham Forest FC à surveiller sa situation. Taylor est annoncé sous contrat avec la Lazio jusqu'en 2030, tandis que sa valeur estimée par Transfermarkt est d'environ 25 millions d'euros, soit la moitié du prix réclamé. Enfin, une polémique récente autour du joueur a été rapidement désamorcée : l'entraîneur Gennaro Gattuso l'avait renvoyé d'un entraînement, mais les deux hommes ont ensuite expliqué qu'il s'agissait d'une discussion réglée.

GROS REBONDISSEMENT

Mohamed Salah vers Trabzonspor

Alors qu'il semblait prendre la direction de Beşiktaş, Mohamed Salah pourrait finalement rebondir du côté de Trabzonspor. Le club turc tente de faire capoter l'opération et serait proche d'un accord avec le joueur.

Depuis le début de l'été, le dossier Mohamed Salah est marqué par de nombreux rebondissements et plusieurs surprises. Après neuf années couronnées de succès sous les couleurs de Liverpool (442 matchs, 257 buts), la légende égyptienne a quitté le club librement. Il a toutefois soigneusement évité d'évoquer son avenir ces dernières semaines, préférant se concentrer sur la Coupe du monde avec son pays. Les Égyptiens ont finalement été éliminés en huitièmes de finale face à l'Argentine.

Malgré l'intérêt de Kansas City et de son propriétaire égyptien, c'est bien du côté de Beşiktaş que l'avenir du joueur semblait s'écrire. Nous révélions qu'un accord de



principe avait été trouvé entre le club stambouliote et l'ailier gauche de 34 ans, avant un premier rebondissement il y a quelques jours. Après plusieurs semaines de discussions, la direction turque avait décidé de

ralentir les négociations, faute d'accord total.

Mais selon nos informations, cette situation n'exclut pas une arrivée de Salah en Turquie. Aujourd'hui, c'est du côté de Trabzonspor que l'ancien joueur de Chelsea et de Liverpool pourrait finalement poser ses valises. Le troisième du dernier championnat turc tente de boucler son arrivée et serait même désormais proche de parvenir à un accord total avec le joueur.

Les négociations avec son agent ont atteint un stade avancé ces dernières heures, ce qui aurait poussé Beşiktaş à suspendre les discussions jusqu'à nouvel ordre. Pour rappel, un accord verbal aurait pourtant été trouvé entre le club stambouliote et Salah pour un contrat d'une saison, avec une année supplémentaire en option, assorti d'un salaire de 10 millions d'euros nets par saison, plus 2 millions d'euros de bonus.

● REAL MADRID

LES SATISFACTIONS ET INQUIÉTODES DE MOURINHO

José Mourinho a analysé le match nul 2-2 du Real Madrid contre la Fiorentina en expliquant avoir vu trois visages de son équipe : une équipe fraîche et très performante en première période, une équipe mise en difficulté physiquement ensuite, puis une équipe fatiguée mais capable de rester solide et de reprendre le contrôle du match. L'entraîneur portugais s'est dit satisfait de l'engagement de ses joueurs, notamment ceux

qui ont peu d'entraînement ou qui viennent d'arriver. Il a souligné les efforts de Dumfries et Endrick, alignés malgré seulement trois séances de travail avec le groupe.

Mourinho a également défendu les jeunes joueurs Joan et Mario, estimant qu'ils avaient bien résisté malgré leurs limites physiques face à un attaquant puissant comme Moïse Kean. Il a évoqué le cas de Carlos Espi, qu'il a décrit comme encore surpris par l'expérience de jouer avec le Real Madrid après seulement une heure d'entraînement.

Le technicien a toutefois regretté l'absence de plusieurs joueurs importants et attend le retour de Vinicius, Brahim Diaz et Bernardo Silva pour disposer d'un effectif plus complet. Il a conclu

qu'il restait satisfait du travail accompli, tout en précisant que les véritables évaluations commenceront avec les matchs officiels.



CAN-2026 FÉMININE : KENYA-ALGÉRIE, CE SOIR À 21H00

Les Vertes jouent leur qualification

Dernier rendez-vous décisif pour les Vertes. Face au Kenya, la sélection nationale tentera de valider son billet pour les quarts de finale et de poursuivre son ambition d'aller plus loin dans la compétition.

L'équipe nationale féminine algérienne dispute ce soir son dernier match de la phase de groupes de la Coupe d'Afrique des Nations 2026 face au Kenya. Les Vertes n'ont besoin que d'un résultat positif pour valider leur qualification en quarts de finale et poursuivre leur parcours continental.

Après une entrée en matière réussie avec une victoire face au Sénégal (2-0), les Algériennes ont concédé une courte défaite contre le Maroc, pays hôte de la compétition (1-0). Malgré ce revers, les joueuses de Farid Benstiti restent en position favorable avant cette ultime journée du groupe A.

La rencontre face au Kenya aura lieu au Stade Olympique de Rabat à partir de 21h00 (heure algérienne). Un succès permettrait aux Guerrières du Désert d'assurer directement leur qualification pour le prochain tour. En cas d'un autre résultat, l'Algérie devra attendre l'issue



de l'autre match du groupe pour connaître son classement définitif.

Au classement, le Maroc domine le groupe avec 6 points. L'Algérie et le Sénégal comptent chacun 3 points, tandis que le Kenya, déjà éliminé, ferme la marche avec zéro unité.

Pour préparer cette échéance

décisive, la sélection algérienne a poursuivi son travail samedi lors d'une séance axée sur les aspects physiques, techniques et tactiques. Après un échauffement et plusieurs exercices avec ballon, les joueuses ont participé à des ateliers spécifiques sous la direction du sélectionneur national Farid Benstiti et

de son staff. Les entraîneurs ont notamment insisté sur la concentration, la rigueur et l'intensité dans l'exécution.

Les deux joueuses Morgane Belkhit et Morgane Ikene n'ont pas participé à l'entraînement collectif et continuent leur protocole de soins. L'Algérie aborde cette CAN avec l'ambition de franchir un nouveau cap. Lors de la précédente édition, la sélection avait atteint pour la première fois de son histoire les quarts de finale de la compétition.

À l'issue de la phase de groupes, les deux premières équipes de chaque poule accèderont aux quarts de finale. Les quatre formations qualifiées pour les demi-finales décrocheront leur ticket pour la Coupe du monde féminine 2027. Les équipes éliminées en quarts auront également une dernière opportunité de qualification à travers un tournoi de barrages africains destiné à désigner les représentants du continent aux barrages intercontinentaux du Mondial.

AMIN CHIAKHA

« Ma non-convocation au Mondial m'a rendu plus fort »

Écarté par Vladimir Petkovic de la liste de l'Algérie pour la Coupe du monde 2026, Amin Chiakha a vécu une grande déception, mais il a choisi d'en faire une source de motivation. Depuis son prêt du FC Copenhague à Rosenborg, l'attaquant de 20 ans impressionne en Norvège avec quatre buts lors de ses trois dernières apparitions.

Dans une interview aux médias danois, Chiakha explique que son adaptation à Rosenborg se passe très bien, aussi bien individuellement que collectivement. Il souligne la bonne dynamique de son équipe et affirme avoir toujours cru en ses qualités de buteur.

Concernant sa non-convocation avec les Fennecs, il reconnaît que

les premiers jours ont été difficiles, mais assure que cet obstacle l'a poussé à travailler davantage : il veut prouver sa valeur et continuer à progresser.

L'attaquant insiste également sur l'importance de la régularité : pour lui, le plus difficile n'est pas de réussir quelques bons matchs, mais de maintenir un haut niveau sur la durée. Ses performances ont déjà séduit les supporters de Rosenborg, au point que certains envisagent une campagne pour aider le club à financer la levée de son option d'achat. Chiakha poursuit donc son ascension avec l'objectif de devenir un élément important de l'avenir de la sélection algérienne.



MONDIAUX D'ATHLÉTISME U20

L'Algérie avec 16 athlètes à Eugene

La sélection algérienne U20 s'est envolée pour les États-Unis afin de participer aux Championnats du monde de la catégorie, prévus du 5 au 10 août à Eugene

(Oregon).

La délégation nationale compte 16 athlètes (13 garçons et 3 filles), engagés dans plusieurs disciplines, dont le sprint, les

haies, les sauts, le décathlon et le demi-fond. L'Algérie ambitionne de réaliser de bonnes performances face aux meilleurs jeunes athlètes mondiaux.

BOXE – JO 2028

La bataille des quotas africains à Logos

Le Nigeria a été choisi par World Boxing pour organiser le tournoi africain de qualification de boxe pour les Jeux olympiques de Los Angeles 2028.

Le processus de qualification, prévu du 1er avril 2027 au 31 mai 2028, attribuera 248 quotas (124 hommes et 124 femmes) dans 14 catégories de poids. Les boxeurs africains auront

quatre occasions de décrocher leur billet : les Championnats du monde 2027 à Astana, le tournoi continental africain au Nigeria (fin 2027-début 2028), puis deux tournois mondiaux qualificatifs en Italie et en Hongrie en 2028.

Le tournoi africain offrira 14 places directes, une par catégorie, réservées uniquement aux vainqueurs.



UNION SAINT-GILLOISE

Adem Zorgane démarre la saison avec un trophée

Adem Zorgane a parfaitement lancé sa saison. L'international algérien a remporté la Supercoupe de Belgique avec l'Union Saint-Gilloise, victorieuse du Club Bruges aux tirs au but après un nul (1-1) au terme du temps réglementaire. Titulaire lors de cette finale, le milieu de terrain algérien a une nouvelle fois gagné la confiance de son entraîneur. Ce succès représente son deuxième trophée avec le club bruxellois, après la Coupe de Belgique remportée la saison dernière. En pleine progression, Zorgane confirme son importance au sein de l'Union Saint-Gilloise et entame l'exercice 2026-2027 avec ambition.

ILAN KEBBAL À L'OM

Un retour aux sources ?

L'international algérien Ilan Kebbal serait dans le viseur de l'OM pour renforcer son secteur offensif après le départ de Mason Greenwood. Séduits par son profil, les dirigeants marseillais auraient entamé des discussions avec son entourage, le joueur étant ouvert à un retour dans sa ville natale. Sous contrat avec le Paris FC jusqu'en 2028, le milieu offensif algérien est estimé à environ 10 millions d'euros. Auteur de 9 buts et 5 passes décisives la saison passée, il correspond au profil créatif recherché par Marseille.

AL MASRY

Pas de départ pour Deghmoum

Courtisé par plusieurs clubs algériens et libyens, Abderrahim Deghmoum ne devrait pas quitter Al Masry SC cet été. Le club égyptien a décidé de le déclarer intransférable, malgré les nombreuses sollicitations reçues. Considéré comme un élément clé de l'équipe, le milieu offensif algérien reste dans les plans de la direction et du staff technique. Le président Kamel Abou Ali devrait même ouvrir prochainement des discussions pour prolonger son contrat. Par ailleurs, Al Masry poursuit son mercato avec l'arrivée de l'attaquant marocain Abdellah Ziani, recruté en provenance du Difaâ Hassani El Jadidi pour quatre saisons.

PRÉPARATION ESTIVALE

Le MCA défiera Al-Sadd SC à Doha

Le MC Alger affrontera Al-Sadd SC le 15 août prochain au stade Jassim Bin Hamad à Doha, dans le cadre de la préparation des deux clubs pour la saison 2026-2027. Cette rencontre, baptisée « Coupe sportive des hommes libres », fait suite à une invitation officielle du club qatari.

En stage actuellement en Autriche, le champion d'Algérie prépare sa nouvelle saison, dont le coup d'envoi est prévu le 27 août. Le MCA a déjà disputé deux matchs amicaux, avec un nul face à Mamelodi Sundowns (1-1) et une victoire contre Al-Hilal (2-0), avant de clôturer sa préparation face à Al-Shabab le 3 août. Le club algérois a également enregistré quatre recrues : Kohili, Islam Abdelkader (Paradou AC), Mehdaoui (Olympique Akbou) et Konaté (US Chaouia).

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										

Horizontalement

- 1- Camping en caravane.
2- Magasin spécialisé dans la vente d'animaux de compagnie.
3- Loupe - Trois fois.
4- Signal d'alarme - Os de merlan.
5- Cobalt - Pour les pieds du cavalier.
6- Train rapide - Démonstratif.
7- Roulées - Pétale de rose - Pilote de lignes.
8- Refuse de reconnaître - Shoot.
9- Point de l'aube - Resserrer dans un petit espace.

Verticalement

- 1- Il est mis à la casse.
2- Qui ont des points communs.
3- Occasion de joie - Tramontane ou mistral.
4- Désagréable au goût - A vos souhaits !
5- Colle - Toutes taxes comprises - Petite liaison.
6- Dénaturés.
7- Boucher, à Paris - Petites îles.
8- Qui n'est pas réel - En bourgogne.
9- C'est nickel ! - Curé.
10- Jeune vache.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Tautologie Tautologie Tautollogie Totologie	Margueritte Marguerrite Margerite Marguerite
Régalade Régualade Régallade Regalade	Loncette Lanssette Loncette Lancette

Les mots fléchés

RÉGIME POLITIQUE	JÉSUS	PAIR	PAS DE CROYANCE	INTERJEC-TION DE CHAT	ASSEMBLE PRÉNOM OCCIDENTAL	DÉCAPITÉ
EN GARDE	CAISSES À MÉGOTS	BONNE CONSCIENCE	RANGÉ EN FILE PAS MALADE			
CRIMINELS				VIENT AU MONDE IL DÉCOUVRIT L'AMÉRIQUE		
TRAVAIL D'APPOINT		ALCOOL ANGLAIS	ABORDE FONDÉE			
DÉBARRAS FAIT À LA MAIN				HORS DU COURT CENT FONT UN SIÈCLE		FLEUVE DE FRANCE
LES PRE-MIERS EN VIE PETITE SOCIÉTÉ			RELIGIEU-SE FERA SAVOIR		APPEL GAZ D'ÉCLAIRA-GE	ILS FORMENT UN TOUT
		TREMBLE-MENT DE TERRE CONVOCA-TION			APRÈS DO LA GIRAFE L'A LONG	
SE RENDRA VOITURES TOUT-TERRAINS		DANS IL EST SOUVENT RETIRÉ		RÉCIPIENT EN VERRE ACIDE		
			À LUI DIEU DES PHARAONS	LACE GUÈRE ÉPAIS		
CALE	ATHLÈTE DOULEUR				APPAREIL VOLANT ÉTREINDRA	
	ÉVASÉS DÉCHIRURE				RÈGLE DOUBLE JOUR DE SEMAINE	
PERDU DES COULEURS ARME À FLECHES			BOÎTES ÉLECTORA-LES GLOUSSÉ			MISE EN BALANCE
		CLASSE LIQUIDE NOURRICIER		ENLÈVE-MENT EUS L'AUDACE DE		
ÉLECTRICITÉ DANS LE CIEL DISPOSERAI DE				ARBRES FEUILLUS CONIFÈRES		
			FACILES			EXISTES
ET MÊME ELLE A SON GOUROU			MAQUILLÉE			
			TENTES			

BIFFE-TOUT

EN 5 LETTRES :
Qui est conforme à la loi

AMICAL	HUMBLE	RADIO
AMIES	LECTEUR	RAVIR
AVERTIR	LECTURE	RECLAME
AVISE	LETTRE	RECOMMANDER
CERTIFIE	LIVRER	REJET
CLAIR	MALLER	RELIRE
CONNAITRE	MANDER	RENVOI
CONSEIL	MARRE	RELEVER
CONSULTER	MEMBRES	REVUE
COURRIER	MESSAGE	RUPTURE
DATER	NOTES	SERIEUX
DECES	OPINER	SERVICE
DEPART	OPINION	SIGNALER
DOCUMENT	ORDRE	SOUMETTRE
DONNER	PANNEAU	SUIVRE
EMETTRE	PARTAGER	SUJET
EMISSION	PARTI	THEORIE
ESTIMER	PATRON	THESE
EVALUER	PENSEE	TITRE
GAZETTE	PLIER	TITRE
GERANT	PREFACE	VENTE
GREVE	PUBLIC	VOTES

E	T	R	A	P	E	D	S	C	O	U	R	R	I	E	R	R	M
P	R	E	F	A	C	E	O	I	O	P	E	N	S	E	E	E	E
L	I	V	R	E	R	N	U	C	G	N	I	R	D	V	R	L	M
A	C	O	I	V	S	O	M	P	U	N	S	N	U	E	L	I	B
C	E	I	I	U	S	T	E	A	R	M	A	E	I	T	C	R	R
I	I	C	L	D	S	E	T	T	E	M	E	L	I	O	C	E	E
M	E	T	O	B	A	S	T	R	L	E	P	N	E	L	N	E	S
A	E	H	R	N	U	R	R	O	E	S	L	A	T	R	R	R	L
R	V	E	D	A	N	P	E	N	V	S	E	B	N	E	E	E	R
P	A	O	R	D	P	A	O	R	E	A	M	G	M	N	S	C	U
A	L	R	E	E	A	I	I	R	R	G	E	I	E	U	E	L	P
R	U	I	V	V	S	T	I	T	E	E	T	T	O	R	H	A	T
T	E	E	I	S	R	E	E	R	R	S	T	R	T	V	T	M	U
A	R	S	I	E	U	J	A	R	E	E	R	T	E	I	N	E	R
G	E	M	V	X	U	N	A	I	Z	J	E	V	E	N	T	E	E
E	E	A	A	S	T	M	M	A	L	L	E	R	A	V	I	R	R
R	E	N	N	O	D	A	G	L	R	U	E	T	C	E	L	P	E
R	E	D	N	A	M	M	O	C	E	R	T	I	F	I	E	L	O

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALEMENT
GRACIEES - ETNA - INCORRECT - AM - YOGA - DESORDRE - REPARS - QUE - DILATE - SUINTE - TORT - SIESTES - DETEINT - ET - LO - GIFLEE - OS - TARMAC - LES - POU - DEROBE - TERTIO - ETA - PO - CD - NULS - LOIR - ETOFFEE - RA - AN - OSCILLAIT - ACNE - TORPILLE - LEVA - NEES - LE - SEREINS - SEMES.

VERTICALEMENT
ORIORITE - SPECTACLE - ANGELOTS - ORDONNER - ACCAPARE - TUT - EVE - IO - ATTILA - INFO - AI - PERDRE - NORDOUEST - ERES - ST - ME - LECONS - USES - SI - GARES - IRE - COQUELICOT - ALPES - DETRUIS - BAL - LISE - DENTELLE - ORAL - ANAR - TETEE - PIAILLE - AMERES - ESSOR - TEES.

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT
1- PORTILLON. 2- OTARIE - ISO. 3- PASSAGE. 4- IRE - LOGER. 5- LI - BISES. 6- LEVRES - TC. 7- IONES. 8- NOTAS - USE. 9- SUER - SEES.

VERTICALEMENT
1- PAPILLON. 2- OTARIE - OU. 3- ROSE - VITE. 4- TUS - BROAR. 5- ITALIENS. 6- GOSSE. 7- LIEGE. 8- OS - EST - SE. 9- NOIR - CLES.

4x4

Eglantier - Extincteur
Missionnaire - Dinosaur

BIFFE-TOUT : CONTRADICTION



Humidité dans la maison Quels effets sur la santé ?

L'humidité dans la maison pour la santé est un sujet qui concerne des millions de foyers en de par le monde et ses effets sur l'organisme sont souvent sous-estimés. Murs tachés, odeurs de renfermé, condensation sur les vitres : ce sont autant de signaux que l'air intérieur n'est pas sain.

À PARTIR DE QUAND L'HUMIDITÉ DEVIENT-ELLE UN PROBLÈME ?

Un taux d'humidité idéal dans un logement se situe entre 40 % et 60 %. En dessous, l'air est trop sec et irrite les muqueuses. Au-dessus, l'humidité favorise la prolifération de micro-organismes nuisibles : acariens, moisissures, bactéries. Un taux d'humidité trop élevé dans une maison peut provoquer des symptômes respiratoires, des allergies, une fatigue persistante et une aggravation de l'asthme. Les moisissures qui se développent dans les pièces humides libèrent des spores et des mycotoxines irritantes pour les voies respiratoires. Les personnes fragiles -enfants, personnes âgées, asthmatiques- sont les plus exposées.

AIR HUMIDE FATIGUE : LE LIEN MÉCONNU ENTRE VOTRE LOGEMENT ET VOTRE ÉNERGIE

Une chambre moderne avec des traces d'humidité et de moisissure sur un mur près d'une fenêtre, ambiance froide et légèrement sombre, une femme assise sur le lit avec une couverture, semblant fatiguée et toussant légèrement, style photo réaliste, lumière naturelle, détails très réalistes, ambiance santé et bien-être, haute qualité. L'air humide fatigue l'organisme pour une raison simple : dans un air saturé d'humidité, la transpiration s'évapore moins bien. La transpiration est le mécanisme naturel de régulation thermique du corps. Quand elle

ne peut pas s'évaporer correctement, la température corporelle monte légèrement, le cœur travaille davantage pour maintenir l'équilibre, et le corps s'épuise plus vite. Résultat : une sensation de lourdeur permanente, des difficultés à se concentrer, un sommeil peu récupérateur, même sans activité physique particulière. Un air trop humide dans la chambre empêche le corps de descendre en température pendant la nuit, phase indispensable pour entrer en sommeil profond. L'air humide fatigue non seulement pendant la journée, mais altère aussi la qualité des nuits.

HUMIDITÉ ET ALLERGIES MAISON : UN COCKTAIL EXPLOSIF POUR LES VOIES RESPIRATOIRES

Les acariens se développent de façon optimale au-dessus de 50 % d'humidité, en particulier dans les matelas, les tapis, les rideaux et la literie. Leurs déjections contiennent des protéines allergènes qui, une fois inhalées, déclenchent des réactions immunitaires. Le lien entre humidité allergies maison et rhinite chronique, conjonctivite ou eczéma est aujourd'hui bien établi. Chez les personnes asthmatiques, un logement humide peut aggraver significativement les crises. L'humidité allergies maison constitue un facteur déclenchant reconnu de l'asthme allergique. Les spores de moisissures irritent les bronches et peuvent provoquer des crises nocturnes difficiles à relier à leur vraie cause.

MOISSISSURE DANS LA MAISON : RECONNAÎTRE LES SYMPTÔMES

La moisissure dans une maison recouvre un spectre large de manifestations, souvent confondues avec d'autres pathologies : Irritation des yeux, du nez et de la gorge au réveil ; toux sèche persistante, notamment la nuit ; maux de tête récurrents sans autre

cause identifiée ; Eruptions cutanées ou aggravation d'un eczéma existant ; fatigue chronique, même après une nuit complète et difficultés respiratoires ou sensation d'oppression thoracique. Ces moisissures maison symptômes s'améliorent souvent spontanément lors de séjours prolongés à l'extérieur du domicile, un signe qui doit alerter. Certaines moisissures, comme l'Aspergillus ou le Stachybotrys (la « moisissure noire »), libèrent des mycotoxines, des substances toxiques qui s'accumulent dans l'organisme. Une exposition prolongée peut affecter le système nerveux, le système immunitaire et les voies respiratoires.

LES PIÈCES LES PLUS À RISQUE DANS UN LOGEMENT HUMIDE

Toutes les pièces ne sont pas égales face à l'humidité. Les zones les plus exposées sont généralement la salle de bain, soumise à la vapeur quotidienne avec souvent une ventilation insuffisante, la cuisine avec ses cuissons et évaporations permanentes, la chambre à coucher où la transpiration nocturne s'accumule, les sous-sols et caves exposés aux remontées capillaires, et les pièces mal chauffées où le froid favorise la condensation sur les murs froids. Dans chacune de ces zones, l'humidité de la maison pour la santé se manifeste souvent par des taches sombres dans les angles, des peintures qui cloquent, ou une odeur caractéristique de renfermé.

COMMENT AGIR CONCRÈTEMENT POUR ASSAINIR SON LOGEMENT

Aérer chaque jour, même en hiver 10 minutes d'aération suffisent à renouveler l'air d'une pièce et à évacuer l'humidité accumulée. Ouvrir les fenêtres en grand, même par temps froid, est plus efficace qu'une longue aération partielle. En hiver, l'air extérieur, plus sec, absorbe l'humidité

intérieure et assainit naturellement les pièces.

VÉRIFIER ET ENTRETENIR LA VMC

La Ventilation Mécanique Contrôlée est la première ligne de défense contre l'humidité. Des bouches encrassées ou une VMC défaillante suffisent à faire grimper significativement le taux d'humidité intérieur. Nettoyer les bouches de ventilation tous les six mois est un geste simple et souvent négligé.

UTILISER UN DÉSHUMIDIFICATEUR

Dans les logements particulièrement exposés ; sous-sols, appartements en rez-de-chaussée, maisons sans VMC ; un déshumidificateur électrique peut abaisser rapidement et durablement le taux d'humidité ambiante. Certains modèles font également office de purificateur d'air, un atout pour les personnes souffrant d'humidité allergies maison.

TRAITER LES MOISSISSURES VISIBLES SANS ATTENDRE

Un début de moisissure ne disparaît pas seul. Traiter les surfaces atteintes avec un produit antifongique adapté, puis s'attaquer à la cause (pont thermique, fuite d'eau, manque de ventilation) est indispensable pour éviter une récurrence. Ne jamais gratter à sec des moisissures — cela libère des spores dans l'air ambiant.

SURVEILLER LE TAUX D'HUMIDITÉ AVEC UN HYGROMÈTRE

Petit, peu coûteux et très utile : l'hygromètre mesure en temps réel le taux d'humidité de chaque pièce. Un investissement de quelques euros pour garder un œil permanent sur la qualité de l'air intérieur. Certains profils sont davantage exposés aux effets sanitaires de l'humidité. Les enfants, dont le système immunitaire est encore en développement et dont les bronches sont plus sensibles aux spores. Les personnes âgées, dont les défenses immunitaires sont moins réactives face aux agents pathogènes présents dans un air humide. Les asthmatiques et allergiques, pour qui les déclencheurs environnementaux sont particulièrement impactants. Les personnes immunodéprimées, qui peuvent développer des infections fongiques pulmonaires en cas d'exposition prolongée à certaines moisissures. Pour ces profils, l'humidité de la maison peut être un danger pour la santé. Elle ne relève pas d'un simple confort mais d'une vraie question de prévention.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Un logement trop humide agit silencieusement sur la santé. Fatigue chronique, allergies persistantes, maux de tête inexplicables ou toux nocturne : ces signaux méritent d'être pris au sérieux. Les bons réflexes sont simples : aérer quotidiennement, surveiller le taux d'humidité, entretenir la ventilation et traiter les moisissures dès leur apparition. L'humidité dans la maison d'un point de vue santé est un enjeu de prévention concret, accessible à tous et dont les bénéfices se ressentent rapidement sur la qualité de l'air, le confort et la santé au quotidien. Un avis médical reste recommandé si les symptômes persistent malgré les améliorations apportées au logement.

EBOLA Un vaccin «prometteur» développé à Singapour

Un espoir pour des millions de personnes. Un vaccin contre Ebola, présenté par l'OMS comme «le plus prometteur» contre l'épidémie qui sévit toujours en République démocratique du Congo, va être développé par Hilleman Laboratories, basé à Singapour, a annoncé ce groupe jeudi dernier. Plus de 1.300 personnes sont décédées dans le pays depuis le début de l'épidémie causée par le virus Bundibugyo, pour lequel il n'existe ni vaccin ou traitement spécifique homologué. Mais plusieurs experts de la santé et organisations se sont mobilisés pour développer rapidement des vaccins contre cette souche, rare jusqu'alors. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère que le « rVSV Bundibugyo », un vaccin à dose unique, est le candidat « le plus prometteur ». Sa plateforme de développement - un terme qui désigne



une technologie réutilisable pour développer plusieurs vaccins en adaptant à chaque fois la cible - est la même que celle du vaccin Ervebo homologué contre la souche Zaïre d'Ebola, bien plus répandue que Bundibugyo.

VERS DES ESSAIS CLINIQUES

Hilleman Laboratories a annoncé jeudi qu'elle allait faire progresser le développement de ce candidat-vaccin afin qu'il puisse être testé sur des humains dans le cadre d'essais cliniques. La société singapourienne est une coentreprise entre le géant pharmaceutique américain MSD et l'organisme caritatif britannique Wellcome Trust. Si les premiers essais s'avèrent concluants et que le vaccin est autorisé, Hilleman Laboratories et la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI) - qui s'est

notamment engagée à financer ce vaccin - espèrent « garantir un approvisionnement rapide et abordable de doses dans les pays touchés par l'épidémie et dans les pays à revenus faibles et intermédiaires ». Alors que le vaccin Ervebo doit être conservé à des températures très basses, les experts espèrent que le nouveau vaccin pourra se conserver pendant plusieurs mois dans des réfrigérateurs classiques, ce qui le rendrait moins coûteux et plus facile à déployer. En mai, l'OMS avait estimé qu'il faudrait probablement sept à neuf mois avant des tests sur des humains. La semaine dernière, un premier volontaire a reçu la première dose d'un autre vaccin contre Bundibugyo, développé par l'université d'Oxford, qui utilise la même technologie que le vaccin contre le Covid-19 d'AstraZeneca.

LE MAROC FACE AU CHOC DES IMPORTATIONS

LE DÉFICIT COMMERCIAL S'AGGRAVE

Le moteur des importations tourne à plein régime, néanmoins les exportations peinent à suivre.

Le déficit commercial du Maroc a poursuivi sa progression au cours des six premiers mois de 2026, atteignant 198,4 milliards de dirhams, soit environ 21,2 milliards de dollars. Selon les données du Bureau marocain des changes, le solde négatif de la balance commerciale s'est creusé de 23,5% sur un an, sous l'effet d'une hausse des importations nettement supérieure à celle des exportations. Sur la période, les importations marocaines se sont établies à 458,8 milliards de dirhams (près de 49 milliards de dollars), tandis que les exportations ont atteint 260,4 milliards de dirhams (environ 27,8 milliards de dollars). Cette évolution a entraîné une dégradation du taux de couverture des importations par les exportations, révélant une pression accrue sur les échanges extérieurs du Royaume.

L'ÉNERGIE, PRINCIPAL MOTEUR DU CREUSEMENT DU DÉFICIT

La facture énergétique demeure le principal facteur de déséquilibre commercial. Les importations de produits pétroliers ont progressé de 28,9%, pour atteindre 68,5 milliards de dirhams, soit environ 7,3 milliards de dollars. Cette hausse illustre la forte dépendance du Maroc aux marchés internationaux de



l'énergie. Le Royaume, qui importe la quasi-totalité de ses besoins en produits pétroliers raffinés, reste exposé aux variations des cours mondiaux et aux tensions affectant les chaînes d'approvisionnement. Parallèlement, les importations de biens d'équipement ont également enregistré une forte progression, avec une hausse de 21,2 %, portant leur valeur à 112,3 milliards de dirhams (environ 12 milliards de dollars). Cette augmentation

traduit notamment les besoins croissants en investissements et en équipements, mais contribue aussi à accentuer le déséquilibre de la balance commerciale.

RECU DES EXPORTATIONS DE PHOSPHATES

Du côté des exportations, le secteur des phosphates et de leurs dérivés, pilier majeur des recettes en devises du Maroc, a enregistré un léger recul. Les ventes à

l'étranger ont diminué de 2,3% pour s'établir à 45,4 milliards de dirhams, soit environ 4,8 milliards de dollars. Cette baisse intervient dans un contexte marqué par une réduction des capacités de production du Groupe OCP au deuxième trimestre. Le groupe aurait été confronté à des difficultés d'approvisionnement en soufre et en ammoniac, deux matières premières essentielles à la fabrication d'engrais phosphatés, sur fond de perturbations persistantes des marchés mondiaux.

UNE VULNÉRABILITÉ PERSISTANTE

L'évolution de la balance commerciale marocaine met en évidence les défis auxquels reste confrontée l'économie nationale : une dépendance importante aux importations énergétiques et aux matières premières, combinée à une exposition aux fluctuations des prix internationaux. Si les investissements dans les équipements peuvent soutenir la croissance à moyen terme, l'augmentation rapide des importations continue d'exercer une pression sur les échanges extérieurs du Royaume. Le renforcement des capacités de production locales et la diversification des sources d'énergie demeurent ainsi des enjeux majeurs pour limiter cette vulnérabilité.

R. N.

FRANCE

Moins de visas pour les Algériens en 2025



Le nombre de visas français accordés aux ressortissants algériens a enregistré une baisse de 18,3% en 2025, selon les données du ministère français de l'Intérieur. Au total, 204 243 visas ont été délivrés en Algérie l'année dernière, contre plus de 250 000 en 2024. Cette diminution intervient dans un contexte diplomatique toujours sensible entre Paris et Alger, marqué par des périodes de tensions, mais aussi par une volonté affichée des deux capitales de préserver leurs relations bilatérales.

LES ÉTUDIANTS ET LES STAGIAIRES EN TÊTE DES BÉNÉFICIAIRES

Avec ce recul, l'Algérie occupe désormais la quatrième place parmi les nationalités ayant obtenu le plus grand nombre de visas français, représentant environ 9 % du total des visas délivrés.

La répartition des visas de long séjour accordés aux Algériens en 2025 montre une prédominance des motifs liés aux études et aux stages, qui représentent 48,7% des délivrances. Les demandes pour raisons familiales arrivent en deuxième position avec 28,8 %, suivies par les motifs économiques, qui comptabilisent 9,4%. Les autres catégories représentent 13,1% du total. Les visas touristiques restent donc minoritaires par rapport aux visas liés aux études, au regroupement familial et aux projets professionnels.

PAS DE QUOTAS

La question des visas reste régulièrement au cœur des débats politiques des deux côtés de la Méditerranée. Le président Abdelmadjid Tebboune a récemment tenu à clarifier la position d'Alger après la polémique

déclenchée par les déclarations de l'ambassadeur de France en Algérie, Stéphane Romatet, sur l'évolution possible du nombre de visas. «Je le réaffirme pour les Algériens avant nos amis français : le président algérien n'a jamais demandé un quota de visas, un nombre de visas ou parlé de visas», a déclaré le chef de l'État algérien. Interrogé sur l'état des relations entre Alger et Paris, Abdelmadjid Tebboune a adopté une position mesurée, reconnaissant l'existence de désaccords, mais refusant d'évoquer une rupture. «Même si nous avons quelques désaccords avec la France, elle reste un pays ami», a-t-il affirmé. Du côté français, Emmanuel Macron avait déjà indiqué que la France n'avait fixé aucun «objectif chiffré» concernant les visas accordés à l'Algérie et qu'elle ne faisait preuve de «aucun laxisme». Stéphane Romatet avait, pour sa part, évoqué la possibilité d'un retour progressif à un niveau proche de 250 000 visas annuels pour les ressortissants algériens. «Ce chiffre a chuté et notre objectif est de faire en sorte qu'il puisse redémarrer à la hausse et revenir probablement au niveau qui était celui antérieur à la crise», avait-il déclaré lors d'un entretien accordé à un média algérien. Selon une source diplomatique citée par Le Parisien, Stéphane Romatet aurait été rappelé à Paris pour un recadrage, ses propos ayant été jugés maladroits.

H. Adryen

TENTATIVE DE CONTREBANDE AU PORT D'ALGER

Saisie de plus de 1 000 smartphones

Dans le cadre des procédures douanières relatives au contrôle des passagers sur les liaisons maritimes internationales à destination et en provenance de l'Algérie, les agents de l'unité principale de contrôle des passagers, relevant du département des systèmes spéciaux des douanes et de la direction régionale des douanes du port d'Alger ont déjoué une tentative de contrebande portant sur 1 084 téléphones portables de différentes marques. Cette opération a été menée à la suite d'un contrôle douanier approfondi effectué sur un passager arrivant par voie maritime depuis le port de Marseille. L'inspection a permis de découvrir les téléphones portables, soigneusement dissimulés dans des boîtes à chaussures placées dans son véhicule, dans le but de les camoufler et d'échapper aux contrôles.

LIGUE 1

Le calendrier dévoilé aujourd'hui

La Ligue de football professionnel (LFP) a annoncé, hier, que le tirage au sort du calendrier de la saison 2026-2027 de la Ligue 1 Mobilis se tiendra aujourd'hui au siège de la Fédération algérienne de football (FAF). Cette cérémonie s'inscrit dans le cadre des préparatifs du lancement de la nouvelle saison footballistique. Elle sera précédée d'une réunion de concertation réunissant les présidents des clubs engagés en Ligue 1 Mobilis. Dans un communiqué, la LFP précise : «Il a été décidé de tenir une réunion concertative regroupant les présidents des clubs de la Ligue 1 Mobilis au siège de la Fédération algérienne de football. Cette réunion sera immédiatement suivie par la cérémonie du tirage au sort du calendrier du championnat de la Ligue 1 professionnelle.»

IMPORTATION DE SERVICES

Un nouvel outil de gestion et de suivi

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations a présenté une nouvelle plateforme numérique destinée à gérer et suivre les opérations d'importation de services. L'outil vise à simplifier les procédures administratives, améliorer l'échange de données et assurer un meilleur suivi des dossiers entre les différents acteurs concernés. Présentée lors d'un atelier présidé par le ministre Kamel Rezig à Alger, la plateforme réunit plusieurs partenaires : institutions nationales, banques, compagnies d'assurance, entreprises de transport et représentants du secteur financier. Selon le ministre, cette initiative s'inscrit dans la stratégie de numérisation de l'administration publique et doit renforcer la transparence, l'efficacité et la modernisation de la gestion du commerce extérieur.